

Ministère de l'Economie
et des Finances

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Institut National de la Statistique et de la Démographie

(I.N.S.D)

PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL AUX
DIMENSIONS SOCIALES DE L'AJUSTEMENT

Etudes spécifiques approfondies des
données de l' Enquête Prioritaire

**GENRE ET PAUVRETE
AU BURKINA FASO**

Consultants :

Mr Frédéric D. **NIOUMOU**/ DGEP-M.E.F

Mr Daniel **BAMBARA** / DGEP-M.E.F

Mr Sibiri **COULIBALY**/ I.N.S.D-M.E.F

Ouagadougou

Février 1997

SOMMAIRE

	Pages
SIGLES ET ABREVIATIONS -----	3
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHEMAS -----	5
RESUME INTRODUCTIF -----	7
PROBLEMATIQUE – CONTEXTE -----	9
OBJECTIFS -----	10
METHODOLOGIE -----	10
I. NOTIONS DE GENRE ET DE PAUVRETE -----	11
I.1. Notions de genre -----	
11	
I.2. Notions de pauvreté -----	11
I.3. Le concept genre et pauvreté -----	12
II. LA SITUATION DE LA PAUVRETE DES INDIVIDUS ET DES MENAGES: MANIFESTATIONS ET FACTEURS AMPLIFICATEURS -----	13
II.1. Pauvreté et sexe des individus -----	13
II.2. Pauvreté et statut matrimonial (monogamie et polygamie) -----	17
II.3. Milieu de résidence, taille des ménages et pauvreté -----	19
III. GENRE, ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES ET PAUVRETE: DES CAUSES DE LA PAUVRETE -----	26
III.1. Genre, pouvoir de décision et pauvreté -----	26
III.2. Genre, éducation-formation et pauvreté -----	28
III.3. Genre, emploi, revenus et pauvreté -----	31
IV. STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE -----	44
IV.1. Des expériences de lutte contre la pauvreté et les discriminations au Burkina -----	44
IV.2. Des directives et des programmes opérationnels en matière de lutte contre la pauvreté -----	47
IV.3. Des orientations ciblées sur les groupes sociaux les plus défavorables -----	49
CONCLUSION -----	51
BIBLIOGRAPHIE -----	52

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACT.	: Activité
ADMIN.	: Administratif
ADP	: Assemblée des Députés du Peuple
AGR.	: Agricole
AGRIC.	: Agricole
AGRICULT.	: Agriculteur
ALIM.	: Alimentaire
ARTIS.	: Artisanat
AUTOCONS.	: Autoconsommation
AUTR.	: Autres
BOB.	: Bobo-Dioulasso
CADEA.	: Cadeaux
CCE.	: Commerce (cf. Com., Commerc.)
CELIBA.	: Célibataire
CENTR.	: Centre
CF.	: Confère
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CND	: Commission Nationale de la Décentralisation
CNR	: Conseil National de la Révolution
COM.	: Commerce
COMMERC.	: Commerce
CONALDIS	: Comité National de Lutte contre les Discriminations à l'égard des femmes
CONAPAF	: Commission Nationale de suivi et de la mise en œuvre des stratégies nationales et du Plan d'Action pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement
CONAPO	: Conseil National de la Population
CONDUCT.	: Conducteur
CSP	: Conseil du Salut du Peuple
CUEILLET.	: Cueillette
ELEV.	: Eleveur
ENSEM.	: Ensemble (cf. ensemb.)
ENSEMB.	: Ensemble
EP	: Enquête prioritaire
Eses	: Entreprises
F.	: Femme
FAARF	: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FEM.	: Femme (cf. F.)
FMI	: Fonds Monétaire International
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population

FP	: Front Populaire
GED	: Genre et développement
GROUP.	: Groupe
HIMO	: Haute intensité de main-d'oeuvre
HOM.	: Homme
IEC	: Information - éducation - communication
IFD	: Intégration Femme et Développement
INDIC.	: Indice
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
INSTRUCT.	: Instruction
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEFP	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MFPL	: Ministère des Finances et du Plan
MONO	: Monogame (cf. monoga.)
MONOGA	: Monogame (cf. mono.)
MOY.	: Moyenne
N.	: Non
NIV.	: Niveau
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OUAG.	: Ouagadougou
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PECH.	: Pêcheur
PERSON.	: Personnel
PM	: Premier Ministère
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
POLY.	: Polygame
POPU.	: Population
PRES	: Présidence
PRIV.	: Privé
PROF.	: Profession
PSAN	: Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition
PUB.	: Public
RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
RENT.	: Rente
S.	: Sud
SAL.	: Salaire (cf. salai.)
SALAI.	: Salaire (cf. sal.)
SCIENTIF.	: Scientifique
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
SOURC.	: Source
SPSS	: Nom d'un logiciel informatique
ST	: Secrétariat Technique
STATITCF	: Nom d'un logiciel informatique
TECHN.	: Technique

TOT. : Total
TRANSF. : Transfert
VIL. : Ville
VIVR. : Vivrier
ZATU : Ordonnance

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHEMAS

Tableau 1: Répartition en % des individus selon le sexe et le niveau de vie

Histogramme correspondant (tableau 1)

Tableau 2: Répartition des individus par sexe et par niveau de vie en %

Histogramme correspondant (tableau 2)

Tableau 3: Pauvreté absolue selon homme ou femme seuls et chefs de ménage

Tableau 4: Répartition des individus par type de ménage dont le chef est sans conjoint ou le conjoint est absent par niveau de vie

Tableau 5: Pauvreté absolue et types de ménage monogames et polygames

Tableau 6: Répartition des individus par niveau de vie et type de ménage monogames et polygames

Tableau 7: Répartition des ménages selon la taille, le milieu de résidence et le niveau de vie

Tableau 8: Indices de pauvreté selon le type de ménage- ensemble des ménages

Tableau 9: Indices de pauvreté selon le type de ménage- chef de ménage homme

Tableau 10: Indices de pauvreté selon le type de ménage- chef de ménage femme

Tableau 11: Structure de la consommation par grands postes selon le niveau de vie et la localité

Tableau 12: Répartition de la population active occupée par sexe, niveau d'instruction et milieu de résidence

Tableau 13: Taux d'offre de travail par sexe et zone

Tableau 14: Répartition des emplois principaux selon le sexe et le type de profession

Tableau 15: Matrice de transition interprofessionnelle

Tableau 16: Structure du revenu monétaire par GSE du chef de ménage

Tableau 17: Niveaux moyens de vie par localité

Diagramme circulaire correspondant (tableau 17)

Tableau 18: Niveaux moyens de vie par catégories socio-économiques

Diagramme circulaire correspondant (tableau 18)

Tableau 19: Niveaux moyens de vie par type de ménage

Diagramme circulaire correspondant (tableau 19)

Tableau 20: Structure des revenus en % des individus selon la source de revenu et le niveau de vie par milieu de résidence

Histogramme correspondant (tableau 20)

Schéma 1: l'arbre des problèmes

Schéma 2: l'arbre des "Fins-Moyens"

RESUME INTRODUCTIF

La crise socio-économique et financière que traverse aujourd'hui la quasi totalité des pays du monde entier exacerbe le problème de la pauvreté. Cette pauvreté est perçue en termes d'insuffisance voire d'incapacité à satisfaire les besoins économiques et sociaux des individus et des populations.

Au Burkina, une frange importante de la population est frappée par la pauvreté. Avec un seuil absolu de pauvreté estimé à 41 099 FCFA par adulte et par an, 44,5 % des Burkinabè sont touchés par la pauvreté absolue. L'on note, par ailleurs, une discrimination, en l'occurrence, selon le sexe, l'état matrimonial, la taille des ménages et le milieu de résidence.

Les femmes se révèlent être les plus atteintes. Dans le groupe des extrêmement pauvres, elles représentent 51,7 % contre 48,3 % d'hommes; tandis que dans le groupe des non pauvres, leur proportion se situe à 49,2 % contre 50,8 % pour les hommes.

Les ménages polygames apparaissent être également défavorisés. Le revenu moyen des ménages polygames trois femmes et plus est de 49 000 FCFA contre 86 600 FCFA pour les ménages monogames.

Il s'avère qu'il existe une présomption de corrélation inverse entre la taille des ménages et le niveau de vie. Dans la tranche des extrêmement pauvres, les ménages de 13 personnes et plus représentent 30,4 % contre 9,8 % de ménages de 1 à 4 personnes. Ces proportions sont respectivement de 5,3 % et de 48,1 % lorsque l'on considère le groupe des extrêmement non pauvres.

Les zones rurales demeurent globalement défavorisées en matière de bien-être. Le niveau moyen de revenu y est de 55 600 FCFA contre 161 800 FCFA en milieu urbain.

Cette situation de pauvreté s'explique essentiellement par l'absence de pouvoir de décision, l'insuffisance et le manque de connaissances et la faiblesse des revenus. Ceci couplé de la discrimination, notamment, selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence.

Du point de vue de la société traditionnelle ou de la société moderne, il y a des exclusions quant à l'exercice du pouvoir de décision. C'est le cas, généralement, des femmes et des jeunes. Pour l'ensemble du pays, le niveau d'éducation s'avère faible. 86,6 % des personnes actives sont sans niveau d'instruction et le taux d'alphabétisation est seulement de 22,2 %. Avec une économie nationale à dominante agricole peu productive, les revenus se révèlent d'un bas niveau. Le revenu annuel moyen d'un ménage se chiffre à 532 045 FCFA, soit en moyenne 68 211 FCFA par individu, en considérant la taille moyenne des ménages estimée à 7,8 personnes.

Face à la gravité de la situation de pauvreté, le Gouvernement Burkinabè a engagé un certain nombre d'actions. Des mesures juridico-politiques et institutionnelles ont été prises: cas des décrets

créant le CONAPO, la RAF, le Code des personnes et de la famille, la CONAPAF ... Des projets ont été initiés tels que le PSAN, Faso Baara, le FAARF et le FONAPE.

Mais au-delà de ces actions, ce sont les conditions d'un développement humain durable qu'il faut créer. A cet effet, une Lettre d'intention de politique de développement humain durable pour la période 1995-2005 a été adoptée par le Gouvernement en 1995. Elle se fonde sur une stratégie basée sur la maîtrise de la croissance démographique et un accès plus grand aux services sociaux, une politique de création d'emplois et de revenus et une bonne gouvernance.

Dans cet ordre d'idée, devront être mis en place des programmes opérationnels de lutte contre la pauvreté. Tout en visant prioritairement les individus et les groupes sociaux les plus défavorisés en vue de les soustraire de l'extrême pauvreté, en particulier, les actions à mener devront être aussi à titre préventif. En tout état de cause, vouloir changer les choses, c'est d'abord oser penser autrement.

PROBLEMATIQUE - CONTEXTE

L'humanité traverse de nos jours une crise socio-économique et financière des plus sévères. La croissance économique s'est ralentie au plan mondial même si les pays industrialisés semblent mieux se porter que les pays en développement. Les difficultés économiques et financières dans ce contexte de dépression généralisée ne sont pas ressenties avec la même sévérité dans tous les pays. Les pays en développement s'avèrent les plus touchés. Ce qui leur impose des réformes vigoureuses de politique économique à travers les programmes d'ajustement structurel (PAS). Si ces programmes visent à créer des conditions propices à un développement durable, en attendant qu'ils produisent les résultats escomptés, quelques effets pervers agissent déjà sur les populations. Les couches vulnérables se trouvent être encore les plus défavorisées.

La situation est d'autant plus grave que des risques d'explosions sociales existent. Les "marginalisés" d'aujourd'hui et demain resteront-ils passivement à observer ceux qui vivent dans une certaine aisance ? Et de plus en plus l'on se convainc que la paix sociale ne peut trouver ses fondements que dans le développement humain durable. Il s'entend, entre autres, la lutte contre les discriminations de toutes sortes, entre hommes et femmes, entre groupes sociaux et entre les générations. Le développement humain durable traduit l'aspiration de tous les êtres humains, leur désir de bien-être et de mieux-vivre.

Le Burkina, pays en développement, ne pouvait être en reste des préoccupations de l'humanité. Les contraintes naturelles et socio-économiques qu'il connaît l'amènent à plus de réflexions et d'efforts, s'il veut mieux s'orienter dans la voie du développement. C'est pourquoi en 1991, le Gouvernement adopta un programme de redressement économique avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). Mais conscient des effets négatifs probables de cette politique d'ajustement, il a pris en compte la dimension sociale. La mise en place du Projet d'Appui Institutionnel aux Dimensions Sociales de l'Ajustement renforce ce souci.

Mais au-delà, il s'agit d'assurer les conditions d'un développement humain durable. A cet effet, la Lettre d'intention de politique de développement humain durable pour la période 1995-2005 a été adoptée en Octobre 1995. Cette politique de développement humain durable met au centre des préoccupations la lutte contre la pauvreté.

Ce qui nécessite que l'on sache qui est pauvre et qui ne l'est pas; et que l'on connaisse les manifestations de cette pauvreté. La société étant faite d'hommes et de femmes, il devient alors un impératif que la question de "genre et pauvreté" soit posée et la réponse recherchée avec objectivité. C'est à cette tâche que la présente étude va s'atteler. Elle entre, faut-il le rappeler, dans le cadre d'une série d'études entreprises par le Projet d'Appui Institutionnel aux Dimensions Sociales de l'Ajustement.

OBJECTIF

L'objectif principal de la série d'études spécifiques à réaliser est de « permettre au Gouvernement d'élaborer un programme de lutte contre la pauvreté. De ce fait, l'objectif de l'étude sur le thème « genre et pauvreté » est de contribuer à l'atteinte de cet objectif principal en traitant le sujet selon les termes de référence.

METHODOLOGIE

Au regard des termes de référence joints en annexe, une recherche documentaire a été faite. Les résultats de l'Enquête prioritaire (EP) de Décembre 1994 à Janvier 1995 réalisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ainsi que les premières études y afférentes se sont avérés les plus importants. Ils ont alors constitué les matériaux de base de l'étude. Les autres informations sont donc venues en appoint, en l'occurrence, les résultats d'entretiens réalisés par un groupe de consultants dans le cadre de la "Relecture de la politique de population".

L'exploitation statistique a été faite à l'aide des logiciels STATITCF et SPSS. Elle a particulièrement consisté à l'élaboration d'indicateurs pertinents pour cerner le poids des variables retenus et de leurs corrélations.

L'étude combine dès lors l'analyse quantitative et l'analyse qualitative. Elle a cherché à aller au-delà des simples constats, par la mesure des "phénomènes", la recherche des causes explicatives et les propositions de solutions. Le recours à d'abondantes statistiques a été rendu nécessaire pour cerner de façon succincte la situation. Les commentaires des tableaux statistiques incorporés dans le corps du texte ainsi que les histogrammes et les diagrammes circulaires visent à faciliter la compréhension.

L'Etude dont le thème porte sur "Genre et Pauvreté" s'est articulée autour de quatre (4) grands points qui sont:

- I. Notions de genre et de pauvreté;
- II. La situation de la pauvreté des individus et des ménages :
manifestations et facteurs amplificateurs;
- III. Genre, activités socio-économiques et pauvreté :
des causes explicatives; et
- IV. Stratégie de réduction de la pauvreté.

L'appui de M. Jean Pierre LACHAUD, Economiste du travail à l'Institut International d'Etudes Sociales (Genève) et Consultant International, a été appréciable dans l'adoption de la méthodologie, des indicateurs à retenir. Ses conseils et ses propositions d'amélioration ont été utiles pour la finition de l'étude.

I. NOTIONS DE GENRE ET DE PAUVRETE

Traiter du thème “Genre et pauvreté” recommande que l’on appréhende au préalable les notions de genre et de pauvreté et de préciser la relation genre-pauvreté.

I.1. Notions de genre

Le mot “genre” n’est pas nouveau, mais son emploi en matière de politique de développement est relativement récent. Il apparaît vers le début des années 1990 suite à la Conférence Mondiale sur la femme à Nairobi en 1985 et l’adoption d’une nouvelle stratégie de prise en compte des femmes dans le développement. Cette nouvelle stratégie est baptisée “Genre et développement (GED)” et vient compléter ou remplacer celle de “l’Intégration des femmes au développement (IFD)”.

Pour cerner la notion de genre, il faudrait alors la situer par rapport aux approches “IFD” et “GED”. L’approche “IFD” pose comme problème essentiel, l’exclusion des femmes du processus de développement alors qu’elles sont numériquement plus importantes. Le centre d’intérêt est dès lors les femmes et la solution est l’intégration des femmes au processus de développement existant. Quant à l’approche “GED”, le problème relevé est celui des relations de pouvoir inégales (riches, pauvres, femmes et hommes) empêchant le développement équitable, et en particulier, la pleine participation des femmes. De là, le centre d’intérêt est relatif aux rapports femmes-hommes et la solution réside dans l’accroissement du pouvoir des plus démunis et des femmes notamment, et partant la transformation des relations non égalitaires.

La notion de genre dépasse donc la simple distinction hommes-femmes pour englober les relations entre ceux-ci. Comme le précise Isidore BOUTCHUE¹ : “Le concept de genre est utilisé pour reconnaître que les rôles des femmes et des hommes et les relations entre eux sont prescrits par la société, déterminés par le contexte social, politique, économique, et non seulement par l’aspect biologique”. Dans ce sens, l’analyse genre est une approche relationnelle mettant l’accent sur les rapports homme/femme en liaison avec le contexte socio-économique, culturel et politique.

I.2. Notions de pauvreté

Il est de plus en plus question de pauvreté et de lutte contre la pauvreté. Mais qu’est-ce que la pauvreté et qui est pauvre ?

En parlant de pauvreté, sont généralement abordés les problèmes d’alimentation, de logement, d’habillement, de soins sanitaires, d’éducation, de revenus, etc. Selon le rapport mondial de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) “La pauvreté va souvent de pair avec le chômage, la malnutrition, l’analphabétisme, un statut très inférieur de la

¹ cité par Awa ADJIBADE in “ séminaire national sur GED” KOUDOUGOU 19-20 octobre 1993

femme, l'exposition à des risques écologiques et des difficultés d'accès aux services sociaux et sanitaires².

La pauvreté se pose dès lors en terme de difficultés à satisfaire les besoins économiques et sociaux essentiels des individus et des populations, plus précisément en terme d'insuffisance voire d'incapacité à satisfaire lesdits besoins.

La pauvreté peut ainsi être définie comme la situation d'un individu ou d'une population se trouvant dans l'impossibilité ou éprouvant des difficultés à subvenir à ses besoins économiques et sociaux de base.

En considérant les types de besoins, à savoir les besoins primaires (fondamentaux) et les besoins secondaires (de luxe), deux niveaux de pauvreté se dégagent : la pauvreté absolue dans le premier cas, et la pauvreté relative dans le second cas.

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) distingue trois niveaux de pauvreté repérables à partir de seuils évalués en monnaies locales. Il s'agit du:

- seuil absolu de pauvreté : 41 099 FCFA par adulte et par an;
- seuil d'extrême pauvreté: 31 749 FCFA par adulte et par an;
- seuil relatif de pauvreté: 48 522 FCFA par adulte et par an.

A partir de ces considérations, les personnes qui éprouvent des difficultés à subvenir à leurs besoins économiques et sociaux sont des personnes pauvres. Ce sont en général celles à faibles revenus, vivant dans des habitations précaires, sans éducation et sans pouvoir de décision.

Mais il n'est pas toujours aisé de reconnaître le pauvre. En effet, le paysan qui vit de l'agriculture de subsistance est a priori pauvre. Mais son comportement n'est pas celui d'un pauvre quand on le voit fêter après les récoltes. Le fonctionnaire, quant à lui, de prime abord est un non pauvre. Pourtant, il existe des moments, notamment vers la fin du mois lorsqu'il attend son salaire, son comportement le ferait classer parmi les pauvres. Et c'est pourquoi, il est indiqué de considérer que la situation de pauvreté peut être permanente ou temporaire.

I.3. Le concept de genre et pauvreté

Le concept genre et pauvreté saisit, d'une part, l'état de pauvreté aussi bien des hommes que des femmes, et d'autre part, l'influence des relations hommes-femmes sur la situation générale de pauvreté et la pauvreté spécifique des hommes et des femmes.

Mais la tendance résultant de la conviction que les femmes représentent une couche sociale défavorisée et pauvre ramène le plus souvent ce concept à celui de "femme et pauvreté". Ce qui est source d'erreurs et de restriction du champ de l'analyse. Aussi, seule la compréhension intégrale du concept genre et pauvreté sous-tend-elle cette étude.

² in Rapport du Programme d'action de la CIPD, 1994, P. 19

II. LA SITUATION DE LA PAUVRETE DES INDIVIDUS ET DES MENAGES: MANIFESTATIONS ET FACTEURS AMPLIFICATEURS

La pauvreté, faut-il le rappeler, s'appréhende en terme d'insuffisance ou d'incapacité à satisfaire les besoins économiques et sociaux. Dans cette optique, l'INSD a évalué le coût d'un volume de biens nécessaires (équivalents à 2 283 calories par jour) pour couvrir les besoins de consommation courante pour la survie; autrement dit, un niveau normatif de dépenses en-dessous duquel les individus vivent dans une situation de pauvreté. Il s'agit du seuil absolu de pauvreté estimé à 41 099 FCFA par adulte et par an. En outre, en considérant les niveaux de dépenses moyennes par adulte et par an comme échelle des niveaux de vie, cinq (5) catégories d'individus ont été repérées correspondant à :

- l'extrême pauvreté (1) : moins de 27 619 FCFA;
- la pauvreté modérée (2) : de 27 619 FCFA à moins de 38 500 FCFA;
- niveau de vie moyen (3) : de 38 500 FCFA à moins de 54 830 FCFA;
- la non pauvreté (4) : de 54 830 FCFA à moins de 92 277 FCFA;
- la non pauvreté extrême (5) : 92 277 FCFA et plus.

De là l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont été chiffrées.

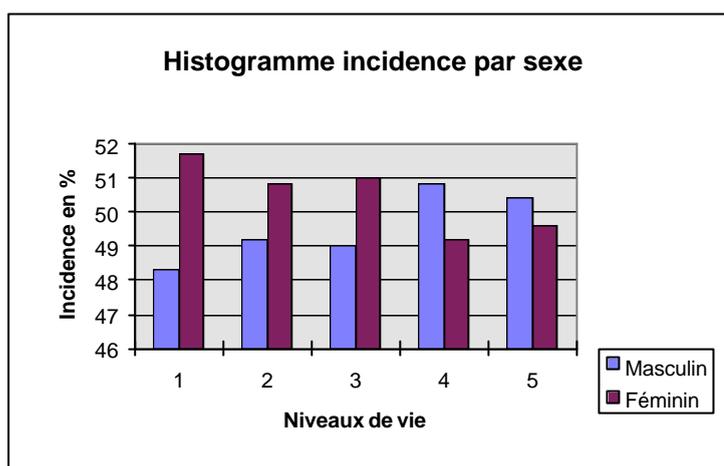
II.1. Pauvreté et sexe des individus

Au regard du seuil absolu de pauvreté (soit 41 099 FCFA), 44,5 % des Burkinabè sont touchés par la pauvreté absolue. Dans cette frange, il existe des femmes comme des hommes. Dans le groupe de l'extrême pauvreté, l'on note la présence de 48,3 % d'hommes et de 51,7 % de femmes. Ces dernières se révèlent donc plus nombreuses à être touchées par l'extrême pauvreté. Elles demeurent plus défavorisées que les hommes dans les deuxième et troisième groupes, mais avec une incidence réduite, respectivement de 50,8 % contre 49,2 % et de 51,0 % contre 49,0 %.

La discrimination au détriment des femmes vis-à-vis de la non pauvreté vient confirmer leur état général de pauvreté. Elle est cependant moins prononcée dans le cas de la non pauvreté que dans celui de la pauvreté. En effet, dans le groupe des non-pauvres, les hommes se retrouvent dans une proportion de 50,8 % contre 49,2 % pour les femmes. Ces proportions deviennent respectivement de 50,4 % et de 49,6 % dans le groupe des extrêmement non pauvres. Du reste, ces résultats ne sont pas surprenants au regard de la supériorité numérique des femmes dans la population totale et la situation générale de pauvreté du pays.

Tableau 1 Répartition en % des individus selon le sexe et le niveau de vie

Sexe	Niveaux de vie					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Masculin	48,3	49,2	49	50,8	50,4	49,6
Féminin	51,7	50,8	51	49,2	49,6	50,4
Total	100	100	100	100	100	100

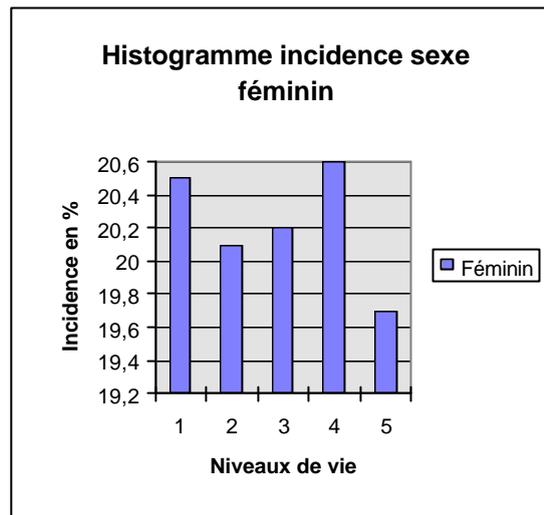
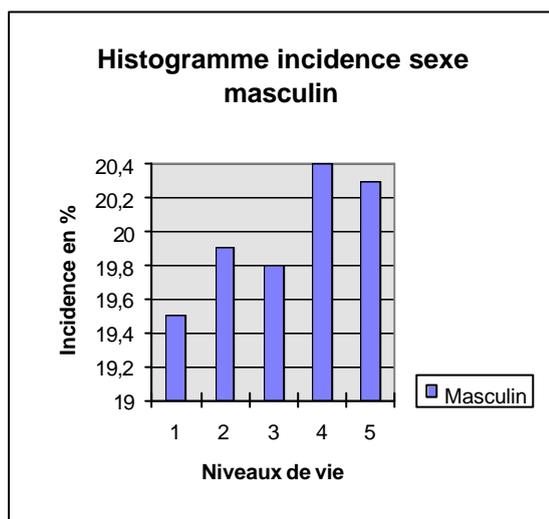


Source: Le profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 60.

Une comparaison par niveau de vie des femmes en tant que couche sociale laisse apparaître que la probabilité pour une femme d'être extrêmement pauvre est plus élevée que celle d'être extrêmement non pauvre (soit 20,5 % contre 19,7 %). Pour l'homme, ces probabilités sont respectivement de 19,5 % contre 20,3 %. Il est alors notable qu'être femme est un facteur défavorisant en matière de bien-être, en général, tandis qu'être homme donne plus de chance d'accéder à un mieux-vivre.

Tableau 2: Répartition des individus par sexe et par niveau de vie en %

Sexe	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin	19,5	19,9	19,8	20,4	20,3	100
Féminin	20,5	20,1	20,2	20,6	19,7	100
Ensemble	20	20	20	20	20	100



Source : Le profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 48

Le bien-être de l'homme se fait-il au détriment de celui de la femme ? Pour répondre à cette question, il faut examiner la situation des hommes célibataires et celle des femmes seules en qualité de chefs de ménage pris en tant qu'individus selon le niveau de vie. Ces catégories d'hommes et de femmes représentent seulement 10,3 % de la population avec une prédominance des hommes célibataires (5,9 %).

L'enquête prioritaire de l'INSD donne les résultats suivants :

Tableau 3: Pauvreté absolue selon homme ou femme seuls et chefs de ménage

	Célibataire Homme	De facto femme	De jure femme
Niveaux moyens de vie	112 200 FCFA	102 800 FCFA	111 600 FCFA
Incidence en %	39,7	32,8	25,1
% population	5,9	1,7	2,7

Source : extrait du Profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 41

Il ressort du tableau 3 ci-dessus que les hommes seuls ont un niveau moyen de vie supérieur (112 200 FCFA) à celui des femmes seules, qu'elles soient de facto (102 800 FCFA) ou de jure

(111 600 FCFA) chefs de ménage. Une différence de niveau de vie s'observe également entre les femmes. Celles de jure chef de ménage ont un niveau de vie supérieur à celui des femmes de facto.

Mais la proportion des pauvres "absolus" est nettement plus élevée au niveau des hommes célibataires (39,7 %) que des femmes seules, avec également une proportion plus forte chez les femmes de facto que de jure (respectivement de 32,8 % et de 25,1 %). Notons que les célibataires hommes représentent 5,9 % de la population, selon le statut matrimonial et la pauvreté absolue. Ce pourcentage pour les femmes de facto et de jure chefs de ménage est beaucoup moins élevé, se situant respectivement à 1,7 % et 2,7 %.

De ces résultats, les constats suivants peuvent être tirés :

- les hommes célibataires ont, en général, un niveau moyen de vie supérieur à celui des femmes, mais dans leur groupe, l'incidence de la pauvreté absolue est plus forte ;

- le niveau moyen de vie des femmes de jure chefs de ménage est quasi identique à celui des hommes célibataires, (respectivement de 111 600 FCFA et de 112 200 FCFA) soit 99,5 %). Ces femmes sont moins touchées par la pauvreté absolue. Ce qui pourrait s'expliquer, entre autres, par l'héritage du mari décédé, les biens issus du partage du patrimoine lors du divorce, mais aussi des aides apportées par des personnes compatissantes.

- les femmes de facto chefs de ménage ont le niveau de vie le plus bas. Les raisons pourraient être l'insuffisance ou le manque de transferts du mari absent, et le non soutien des membres de la communauté.

Tableau 4: Répartition des individus par type de ménage dont le chef est sans conjoint ou le conjoint est absent par niveau de vie (%)

niveau de vie	Célibataire Homme	De facto femme	De jure femme
< 27 619 FCFA	6,1	1,6	1,5
27 619<N<38 500 FCFA	4,4	1	1,6
38 500<N<54 830 FCFA	5	1,6	2,1
54 830<N<92 277 FCFA	4	1,8	2,7
> ou = 92 277 FCFA	9,9	2,9	5,5
Total	5,9	1,7	2,7

Source : extrait du Profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 47.

La répartition des individus que donne le tableau 4 montre qu'un célibataire homme a 9,9 % de chance d'obtenir un revenu de 92 277 FCFA et plus. Le risque pour qu'il ait un revenu inférieur à 27 719 FCFA est moindre (soit 6,1 %). Ses chances d'obtenir des revenus intermédiaires entre le niveau le plus bas et celui plus élevé s'atténuent quelque peu aussi entre 4 et 5 %.

Concernant la femme de jure chef de ménage, ses chances se révèlent importantes pour des revenus élevés : 5,5 % pour un revenu de 92 277 FCFA et plus. Ses risques d'avoir des revenus moindres sont à des niveaux plus faibles comparativement aux niveaux des chances.

Quant à la femme de facto chef de ménage, ses chances sont atténuées pour les revenus élevés : 1,8 % pour un revenu se situant entre 54 830 et 92 277 FCFA ; 2,9 % pour un revenu de 92 277 FCFA et plus.

Il apparaît alors les tendances suivantes :

- les hommes célibataires ont plus de chance d'avoir un niveau de vie plus élevé que les femmes de jure et de facto chefs de ménage ;
- les hommes célibataires ont plus de risque de voir leur revenu se situer à moins de 27 619 FCFA que les femmes de facto et de jure chefs de ménage ;
- les hommes célibataires comme les femmes de facto et de jure chefs de ménage peuvent acquérir des revenus de même montant, faible ou élevé.

II.2. Pauvreté et statut matrimonial (monogamie et polygamie)

Lorsque l'homme et la femme cohabitent en tant qu'époux, leur niveau de vie s'améliore-t-il ou sont-ils plus frappés par la pauvreté ? L'examen de la situation des ménages monogames et polygames qui représentent 89,7 % de la population permet d'y répondre.

Tableau 5: Pauvreté absolue et types de ménages monogames et polygames

	Monogame Hom.	Polygame 2 fem.	Polygame 3 fem./plus
Niveau moyen de vie	86 600 FCFA	57 100 FCFA	49 000 FCFA
Incidence en %	38,4	49,8	56,8
% population	43,5	29,4	16,8

Source : extrait du Profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 41

Le tableau 5 montre clairement que les ménages polygames de 3 femmes et plus qui constituent 16,8 % de la population sont les plus défavorisés des ménages avec un niveau moyen de vie de 49 000 FCFA et une incidence de pauvreté absolue de 56,8 %; ces niveaux étant respectivement de 57 100 FCFA et 49,8 % et de 86 600 FCFA et 38,4 % respectivement pour les ménages polygames 2 femmes et les ménages monogames. Autrement dit, les ménages monogames ont plus de chance que les autres d'avoir un niveau de vie supérieur avec des risques de pauvreté absolue plus faibles. La situation de polygamie s'avère défavorable, en général, à un niveau élevé de vie et accentue en outre les risques de pauvreté absolue.

La répartition des individus selon le niveau de vie et le type de ménages monogames et polygames vient confirmer l'état de niveau de vie et de pauvreté mentionné, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 6: Répartition en % des individus par niveau de vie et de type de ménages monogames et polygames

Niveau de vie	Monogame homme	Polygam.2 femmes	Polygam.3 femmes/plus
<27 619 FCFA	34,4	32	24,5
27 619<N<38 500 FCFA	40,1	31,5	18,4
38 500<N<54 830 FCFA	42,1	31,5	17,8
54 830<N<92 277 FCFA	47,6	28,9	14,8
> ou = 92 277 FCFA	53	20	8,6
Total	43,5	29,4	16,8

Source : extrait du Profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 47

Les ménages monogames ont plus de chance d'acquiescer des revenus plus élevés que les ménages polygames. 47,6 % et 53,0 % des ménages monogames hommes peuvent avoir respectivement de 54 830 à moins de 92 277 FCFA et de 92 277 FCFA et plus. Ces chances d'obtenir des revenus élevés sont marquées par les proportions de plus en plus élevées lorsque l'on monte dans la hiérarchie des revenus. Ces proportions passent de 34,4 % pour les moins de 27 619 FCFA à 53,0 % pour les 92 277 FCFA et plus.

Par contre, au niveau des ménages polygames, cette tendance est défavorablement inversée. Les franges de ménages polygames sont de moins en moins nombreuses dans l'échelle des plus hauts revenus. Elles passent de 32,0 % pour les moins de 27 619 FCFA à 20,0 % concernant les ménages polygames 2 femmes. Quant aux ménages polygames 3 femmes et plus, ces proportions passent respectivement de 24,5 % à 8,6 %.

Si l'on compare les niveaux moyens de vie des types de ménages monogames et polygames avec ceux des ménages d'obédience célibataire homme et de facto ou de jure femme chef de ménage, il apparaît que le premier groupe est plus défavorisé que le second ; le niveau moyen de vie variant entre 49 000 F et 86 600 F dans le premier cas, entre 102 800 et 112 200 F dans le second cas.

Toute chose qui fait penser que les hommes et les femmes unis, notamment par les liens de mariage et vivant ensemble ont moins de chance de connaître un bien-être plus élevé que ceux en dehors de ces conditions. Mais le mariage et la vie commune ne sont peut-être pas la cause de cette situation défavorable. La taille du ménage et le milieu de résidence pourraient avoir un impact plus significatif.

II.3. Milieu de résidence, taille des ménages et pauvreté

II.3.1. Taille des ménages et pauvreté

Les résultats globaux du pays laissent percevoir qu'il existe une présomption de corrélation inverse entre la taille des ménages et le niveau de vie. Plus petite est la taille du ménage, plus grande est la chance d'avoir un niveau de vie élevé. Et plus grande est la taille du ménage, plus petite est la chance d'avoir un niveau de vie élevé.

On note, en effet, que dans la tranche des extrêmement pauvres, les ménages d'une taille de 13 individus et plus représentent 30,4 % tandis que ceux dont la taille est comprise entre 1 et 4 individus représentant 9,8 %. A l'opposé, dans la tranche des extrêmement riches, les proportions sont de 5,3 % pour les ménages de 13 personnes et plus et atteignent 48,1 % pour les ménages de 1 à 4 personnes. Aussi, en considérant le même groupe de niveau, les ménages à taille plus forte sont-elles les plus défavorisées par rapport à ceux de dimension plus réduite.

En général, le ménage a des risques de se retrouver dans le groupe des extrêmement pauvres si sa taille atteint 10,9 individus ; dans le groupe des pauvres si sa taille est de 9,3 individus. Par contre, il a des chances d'être au niveau moyen de vie si sa dimension est de 8,1 personnes ; dans le groupe des non pauvres voire des extrêmement non pauvres, si cette taille est inférieure ou égal à 7 personnes.

Dans ces conditions, les ménages en milieu rural qui représentent 80,6 % des 1 211 637 ménages au Burkina et qui ont en moyenne des tailles de 8 membres sont plus enclins à la pauvreté que ceux du milieu urbain (19,4 % des ménages) dont les tailles sont en moyenne de 6,4 personnes.

L'on note qu'en milieu rural, les ménages de 13 personnes et plus constituent 25,8 % des ménages ruraux, et 15,7 % pour les ménages de 1 à 4 personnes. En milieu urbain ces chiffres sont respectivement de 8,9 % et de 38,1 %. Dans les deux milieux, les proportions des ménages de 5 à 8 personnes sont identiques (37,5 %).

Tableau 7: Répartition des ménages selon la taille, le milieu de résidence et le niveau de vie.

Milieu urbain						
Taille ménage	1	2	3	4	5	Ensemble
1 - 4	6,8	12,1	22,6	25,7	45,7	38,1
5 - 8	29,4	43	41,8	42,8	35,5	37,5
9 - 12	43,8	21,7	19,1	18,8	13	15,5
13 et plus	20	23,2	16,5	12,7	5,7	8,9
Total	100	100	100	100	100	100
Milieu rural						
1 - 4	9,9	14,5	21,5	36,2	50,3	26,8
5 - 8	31,8	41,1	43,9	37,2	32	37,5
9 - 12	27,7	24,6	19,8	16,3	12,8	20
13 et plus	30,7	19,8	14,8	10,4	4,9	15,7
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Le profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 58

La tendance défavorable des ménages de forte dimension à accéder à un niveau de vie élevé est globalement vérifiée par les données du tableau 7 ci-dessus. Cependant, une situation quelque peu atypique se présente dans les catégories de ménages extrêmement pauvres et pauvres correspondant aux niveaux de vie 1 et 2. Alors que l'on s'attendrait à ce que les ménages de 13 personnes et plus constituent la frange la plus importante, il se révèle que ce n'est pas systématiquement le cas. En milieu urbain, les ménages de 13 personnes et plus se situent à 20,0 % des extrêmement pauvres, tandis que les ménages de 9 à 12 personnes font 43,8 %. Dans le groupe des pauvres, les ménages de 13 personnes et plus représentent 23,2 % et les ménages de 5 à 8 personnes 43 %.

En milieu rural, les ménages de 13 personnes et plus se chiffrent à 30,7 % contre 31,8 % pour les ménages de 5 à 8 personnes dans la tranche des extrêmement pauvres. Concernant la frange des pauvres, les ménages de 13 personnes et plus, exception faite des ménages de 1 à 4 personnes, ne constituent pas la plus forte proportion, soit 19,8 % contre 24,6 % pour les 9 à 12 personnes et 41,1 % pour les 5 à 8 personnes.

Cet état de fait montre qu'il existe une certaine taille des ménages plus ou moins élevée qui joue à l'atténuation de la situation de pauvreté. Elle stimule le jeu des économies d'échelle notamment. Dans les zones urbaines, le ménage à taille relativement élevée a plus de chance de trouver en son sein des membres capables de se faire des revenus, même à partir de petits métiers. Dans les zones rurales où l'agriculture est de type extensif, exigeant par conséquent une main-d'oeuvre importante, les ménages à taille élevée peuvent constituer des atouts.

Mais le taux de dépendance élevé en campagne vient neutraliser les effets positifs de cet atout. En effet, il est de 109,1 contre 83,9 pour les zones urbaines. Au niveau des extrêmement pauvres, ce taux de dépendance atteint 124,9 pour les localités urbaines. Chez les couches pauvres, ces taux sont de 116,1 en zones rurales et de 100,6 en zones urbaines.

Ces zones rurales demeurent alors globalement défavorisées en terme de bien-être. Le niveau moyen de vie n'est que de 55 600 FCFA contre 161 800 FCFA en milieu urbain pour une moyenne nationale de 72 800 FCFA. En milieu rural, 20 % des individus ont moins de 26 443 FCFA (extrêmement pauvres), 40 % ont moins de 35 176 FCFA (les pauvres). En milieu urbain, les montants sont respectivement de 56 291 FCFA et de 91 193 FCFA.

Les écarts de niveau de vie (même en tenant compte de la parité du pouvoir d'achat) entre les zones rurales et urbaines sont énormes. Un individu considéré non pauvre en zone rurale pourrait être pris pour pauvre en zone urbaine. Et c'est ainsi qu'en terme de pauvreté relative dont le seuil est estimé à 48 522 FCFA par adulte et par an, 61,9 % des ruraux vivent en-dessous de ce seuil ; cette proportion est seulement de 15,0 % pour les citadins, l'incidence nationale étant de 54,3 %.

Dans ce contexte de pauvreté relative, les régions les plus défavorisées sont : le Centre-Nord (72,3 %), le Sud-Est (67,4 %), le Centre-Sud (63,7 %), le Nord (61,6 %) et le Sud (52,5). Les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso sont les plus favorisées avec une incidence de 10,4 %.

En plus du nombre d'individus le composant, la taille du ménage peut être également appréciée par la définition de type de ménage; il sera alors possible d'analyser la pauvreté à partir de cette modalité.

II.3.2. Pauvreté et type de ménage.

La définition des types de ménage retenue est celle de M. LACHAUD; celui-ci distingue:

- le ménage monoparental composé d'un seul parent, avec ou sans enfants, sans autres personnes apparentées au chef;
- le ménage nucléaire constitué du chef de ménage, de son épouse, avec ou sans enfants et sans autres personnes apparentées au chef;
- le ménage élargi qui est le type de ménage constitué du chef, de son épouse, avec ou sans enfants et d'autres personnes apparentées au chef.

Outre la dimension taille qui lui est implicite (le ménage élargi est censé avoir une taille plus importante), cette classification présente un autre intérêt; elle induit la distinction entre ménages dits modernes (ménage de type nucléaire) et ménages dits traditionnels (ménage élargi).

L'analyse de la pauvreté se fera selon les indices suivants: l'incidence (P0), la profondeur (P1) et la sévérité (P2). Ainsi, pour l'ensemble des ménages, ces indices se présentent comme suit:

Tableau 8 : Indices de pauvreté selon le type de ménage - Ensemble des ménages.

P0	P1	P2	C0	C1	C2
----	----	----	----	----	----

Monoparental	0,189	0,064	0,030	0,009	0,010	0,011
Nucléaire	0,414	0,125	0,053	0,322	0,310	0,305
Elargi	0,470	0,149	0,065	0,669	0,680	0,684
Ensemble	0,445	0,139	0,060	1,00	1,00	1,00

Source: Enquête Prioritaire auprès des ménages 1994 - 1995.

L'examen du tableau ci-dessus confirme bien les tendances précédemment observées: la situation de la pauvreté est relativement plus préoccupante dans les ménages de taille élevée. Ainsi, pour l'ensemble des trois indicateurs retenus, le ménage de type élargi (ménage de taille élevée par définition) occupe-t-il les positions les plus défavorables. L'incidence de la pauvreté est de 47 % dans ce type de ménage alors qu'elle est de 18,9 % pour le ménage monoparental, 41,4 % pour le ménage nucléaire et 44,5 % pour l'ensemble des ménages. Le ménage monoparental apparaît comme le moins touché par la pauvreté.

Lorsqu'on observe les ménages selon le sexe du chef, il apparaît une différence significative suivant que le ménage est dirigé par un homme ou une femme. Les tableaux 9 et 10 ci-dessous font ressortir cette différence.

En effet, les données indiquent que la pauvreté est relativement moins forte lorsque le chef de ménage est une femme: l'incidence de la pauvreté est de 28,1% dans les ménages dont le chef est une femme contre 45,2% pour ceux dont le chef est un homme.

Cette situation peut sembler paradoxale quand on sait que la pauvreté touche plus les femmes que les hommes. L'explication qu'on pourrait donner est que les ménages dirigés par des femmes reçoivent généralement plus de transferts.

Un autre trait caractéristique des ménages de chefs femmes est la prédominance de la pauvreté dans les ménages de type nucléaire.

Tableau 9: Indices de pauvreté selon le type de ménage - Chef de ménage Homme.

	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Monoparental	0,110	0,034	0,014	0,002	0,002	0,002
Nucléaire	0,414	0,125	0,053	0,329	0,317	0,311
Elargi	0,479	0,152	0,066	0,669	0,681	0,687
Ensemble	0,452	0,142	0,06	1,000	1,000	1,000

Source: Enquête Prioritaire auprès des ménages 1994 - 1995.

Tableau 10 : Indices de pauvreté selon le type de ménage - Chef de ménage Femme.

	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Monoparental	0,237	0,082	0,040	0,257	0,277	0,316
Nucléaire	0,579	0,195	0,074	0,076	0,080	0,071
Elargi	0,285	0,088	0,036	0,666	0,643	0,613
Ensemble	0,281	0,092	0,039	1,000	1,000	1,000

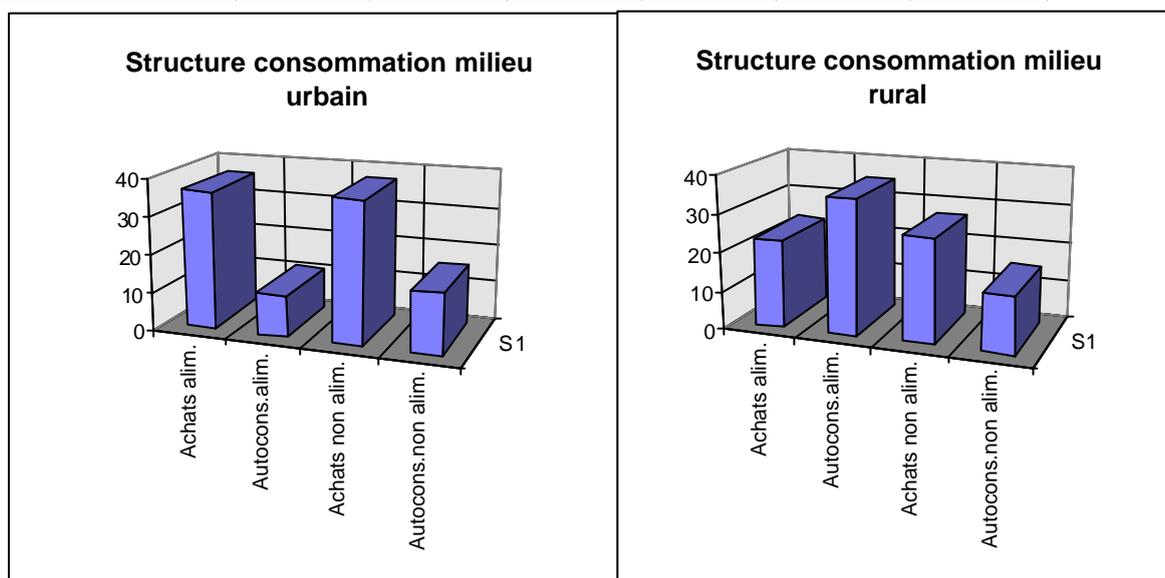
Source: Enquête Prioritaire auprès des ménages 1994 - 1995.

II.3.3. Consommation des ménages et pauvreté

La situation des niveaux de revenu sinon de la pauvreté amène une différenciation de la structure de consommation des ménages et des individus selon le milieu de résidence. L' on note une prédominance de l'autoconsommation alimentaire en milieu rural (35,2 %) contre 10,9 % en milieu urbain), tandis qu'en milieu urbain, prédominent les achats non alimentaires (37,1 % contre 27,2 % en milieu rural). Cependant la forte proportion des consommations alimentaires (autoconsommation et achats de produits alimentaires) en milieu urbain (47,0 %) et en milieu rural (58,0 %) témoigne de l'état de pauvreté généralisée dans le pays. Le tableau suivant précise la structure de la consommation selon le niveau de vie et le milieu de résidence.

Tableau 11 : Structure de la consommation par grands postes selon le niveau de vie et la localité

	Niveau de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Urbaine						
Achats alim.	30,77	36,36	38,6	40,92	33,84	36,1
Autocons.alim.	22,51	15,02	10,79	5,18	1,1	10,92
Achats non alim.	27,88	28,84	32,56	40,08	55,91	37,05
Autocons.non alim.	18,85	19,78	18,06	13,82	9,15	15,93
Total	100	100	100	100	100	100
Rurale						
Achats alim.	19,55	20,57	22,3	24,52	27,15	22,82
Autocons.alim.	43,24	43,95	38,34	31,05	19,32	35,18
Achats non alim.	16,51	17,56	23,49	31,53	46,76	27,17
Autocons.non alim.	20,7	17,91	15,87	12,91	6,78	14,83
Total	100	100	100	100	100	100



Source : le profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 72

Il ressort de ce tableau que plus l'on est pauvre, plus la consommation alimentaire est importante quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain, la part de la consommation alimentaire excède 50 % pour les extrêmement pauvres et les pauvres. En milieu rural, cette part est supérieure à 50 % exception faite de la frange des extrêmement non pauvres. D'une façon générale, les céréales constituent les produits alimentaires les plus consommés (42,2 % en moyenne nationale) ; suivent les condiments et huiles (13,3 %) et les protéines (11,0 %).

Concernant les dépenses moyennes non alimentaires, prédominent dans le milieu urbain l'habitation (32,3 %), la santé et l'hygiène (19,5 %) et les transports et communications (16,5 %). En milieu rural, il s'agit également de l'habitation (33,7 %) et de la santé et l'hygiène (20,9 %) mais aussi de l'habillement (13,8 %).

La prédominance des dépenses d'habitation est encore plus notoire chez les extrêmement pauvres et les pauvres (respectivement de 62,8 % et de 56,7 % en zone urbaine, et de 58,6 % et 53,6 % en zone rurale). Notons que l'habitat est généralement précaire, offrant peu de confort au Burkina. En effet, 87,9 % des bâtiments principaux ont leurs murs en banco, en milieu rural, contre 47,2 % en milieu urbain. Les dépenses de santé et hygiène selon les niveaux de vie en milieu urbain varient de 21,8 % à 24,3 % entre les extrêmement pauvres et les non pauvres, celles des extrêmement non pauvres étant de 19,1 %. Dans le milieu rural, elles varient de 20,1 % à 22,5 %, celles des extrêmement non pauvres se situant à 19,8 %.

La moyenne relativement élevée des dépenses de transports et communications en zone urbaine cache la faiblesse desdites dépenses chez les extrêmement pauvres (1,0 %) et les pauvres (3,8 %). Les disparités sont également très sensibles en zone rurale quant aux dépenses d'habillement : 6,0 % chez les extrêmement pauvres et 8,6 % chez les pauvres.

A ces dépenses non alimentaires citées, il faudrait ajouter l'éducation et les loisirs, les cérémonies et les transferts qui représentent respectivement en moyenne 5,3 %, 6,3 % et 10,4 %, en milieu rural ; 7,9 %, 3,6 % et 9,7 % en milieu urbain.

En matière de dépenses de consommation alimentaire et non alimentaire force est de souligner qu'en général, les parts relatives ont tendance à croître avec l'élévation du niveau de vie. Une exception s'observe cependant concernant les dépenses d'habitation qui voient leur part relative décroître avec l'augmentation du niveau de vie. Ce qui dénote du poids énorme de l'habitation qui pèse sur les ménages pauvres. Dans une certaine mesure, cette situation similaire se manifeste quant aux dépenses de santé et hygiène, et l'éducation - loisirs. Aussi, les ménages pauvres, en milieu rural et urbain sont-ils davantage confrontés aux difficultés liées aux dépenses sociales que les ménages non pauvres. Les parts relatives élevées témoignent plutôt de la faiblesse de leurs revenus monétaires que d'une meilleure satisfaction de leurs besoins. Les niveaux d'autoconsommation alimentaire et non alimentaire plus élevés chez les pauvres et qui décroissent avec l'augmentation du niveau de vie renforce cette assertion.

En somme, au départ de la pauvreté se trouve la faiblesse des revenus. Les hommes et les femmes subissent cet état de fait, mais les femmes se révèlent être les plus défavorisées. La faiblesse des revenus va aussi de pair avec la taille des ménages et le milieu de résidence. La grande taille des ménages et le milieu rural s'avèrent des facteurs défavorables. Tout cela fait poser le problème de l'organisation sociale et de la recherche des causes de la richesse ou de la pauvreté des individus et ménages et de la nation.

III. GENRE, ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES ET PAUVRETE: DES CAUSES DE LA PAUVRETE

D'aucuns définissent le pauvre comme celui qui est "sans pouvoir, sans savoir et sans avoir". Le problème de la pauvreté se jouerait donc à l'intérieur de ce triptyque. La vraisemblance de cette appréhension du pauvre s'affirme au regard de la situation du riche. Celui-ci a le pouvoir (la capacité de décision), le savoir et le savoir-faire (les connaissances) et les richesses (biens matériels et immatériels). La recherche des causes de la pauvreté pourrait donc se mener dans cette optique.

III.1. Genre, pouvoir de décision et pauvreté

Posséder le pouvoir de décision constitue un atout important pour accumuler des richesses et améliorer son niveau de vie. Le pouvoir de décision peut être d'ordre politique et socio-économique.

Chaque citoyen, indépendamment du sexe, pourrait donc l'avoir, et son acquisition confère à la personne des chances d'un meilleur bien-être. Cependant, l'organisation sociale au Burkina ne donne pas les mêmes chances aux individus (hommes comme femmes) d'accéder au pouvoir de décision. La nature du pouvoir et son domaine d'exercice peuvent expliquer en partie cette discrimination. Mais il faut également prendre en considération les habitudes traditionnelles et coutumières.

III.1.1. Le pouvoir politique de décision

Le pouvoir politique de décision est la capacité que possède une personne physique ou morale lui permettant d'orienter et de gérer la vie commune des citoyens. Il est en principe un pouvoir confié "par la société à un groupe d'hommes et de femmes".

Dans la société traditionnelle, ce pouvoir est tacitement accordé aux "anciens" de sexe masculin. Ce sont eux qui ont la charge de conduire les affaires de toute la communauté de leur ressort. C'est ainsi qu'au niveau du village, le chef de terre et les notables (les plus anciens des quartiers et des lignages notamment) forment le pouvoir politique. Ils sont le garant des "bonnes mœurs" et de la stabilité de la communauté. Ils décident des activités concernant la vie du village: affectation des terres cultivables (s'il y en a), les sacrifices, l'organisation des fêtes coutumières, etc. Si au niveau du village, le pouvoir politique s'exerce à travers une sorte de collectif de notabilités, au niveau des lignages, il est du ressort de l'ancien, qui est nécessairement un homme. Ainsi, se trouvent exclus les femmes et les jeunes de la sphère politique et de l'administration de la communauté.

Dans la société moderne, le pouvoir politique est par essence confié par voie électorale. Il est un pouvoir délégué démocratiquement par l'ensemble des citoyens. Le Président de la république est élu au suffrage universel, ainsi que les Députés au Parlement. Mais d'une façon générale, pour être éligible, il faut faire partie d'un Parti politique. Et tous les citoyens ne peuvent pas être membres de Partis politiques. De là, même si en principe tout citoyen est éligible selon la constitution qui doit régler la vie de la nation, dans la pratique, il y a une discrimination à l'accession au pouvoir politique moderne. En outre, le caractère "intellectuel" dans un pays à majorité analphabète vient accroître cette discrimination, sans oublier les moyens matériels et financiers dont il faut disposer pour pouvoir se présenter aux élections et battre sa campagne électorale.

Dans ces conditions, sont encore exclus les femmes et les jeunes, et d'une façon générale, les individus et les couches sociales qui ne peuvent pas remplir les conditions des élections. Notons qu'il y a seulement au Gouvernement 3 femmes sur 25 membres, à l'Assemblée des Députés du Peuple (ADP) 4 femmes sur 107 députés; au niveau des communes, 3 femmes Maires sur 33 au total et 147 femmes sur 1 700 conseillers municipaux. Une chose étant de participer aux élections en tant qu'électeur, et une autre, de voir ses intérêts défendus, il va sans dire que les intérêts de tous ne sont pas toujours une préoccupation au sein des institutions exerçant le pouvoir politique. D'où les possibilités d'avantages accrus pour les uns, et la pauvreté pour les autres.

Dans la réalité de nos jours, les individus et la communauté nationale Burkinabè sont soumis à un double pouvoir: le pouvoir traditionnel et le pouvoir moderne, les deux s'influencent mutuellement. Cette situation de dualisme politique met quelquefois l'individu dans l'embarras. Il ne sait plus à qui se confier dans la quête de son bonheur, craignant ou doutant de l'un et l'autre pouvoir politique.

III.1.2. Le pouvoir économique de décision

Le pouvoir économique de décision est la capacité pour une personne physique ou morale d'influencer le cours des décisions, en matière politique et économique, relatives à la vie de la communauté par le fait de sa puissance économique. Il est donc lié à l'importance du patrimoine financier, matériel et immatériel de la personne physique ou morale.

L'argent, en particulier, étant le nerf de la guerre, comme l'on a coutume de le dire, l'on comprend la force de celui qui détient un pouvoir économique. Il a la possibilité d'infléchir même le pouvoir politique. C'est pourquoi, avoir un pouvoir économique s'avère un moyen puissant pour réaliser ses propres activités et améliorer continuellement son état de bien-être et de mieux-vivre; mais également pour s'insérer dans la vie de la communauté et au besoin, influencer les prises de décision en fonction de sa vision des choses.

Les conditions de formation de ce pouvoir économique laissent percevoir l'inégalité des chances des individus à l'acquérir. Avant tout, il faut posséder un capital susceptible d'être fructifié, notamment la terre, l'argent et le travail (force physique et intellectuelle). Mais le capital-travail que chacun est censé avoir n'est pas utilisable ou est insignifiant pour quelques personnes du fait de leur incapacité physique (cas des handicapés et des personnes âgées). Les habitudes coutumières confinent aussi les femmes à des travaux ménagers. Elles doivent rester au foyer. Ce qui les exclut du champ du travail rémunérateur.

Tout le monde n'a pas non plus accès au capital terre. Dans la société traditionnelle, les femmes et les jeunes par exemple, ne peuvent pas être propriétaires d'une parcelle de terre. Ils ne peuvent, dans une certaine mesure, qu'obtenir le droit d'usufruit, avec des possibilités de retrait à tout moment par les "anciens". Quant au capital-argent, son insuffisance et son manque semblent être de portée nationale. Le produit national brut par tête n'est-il pas d'environ 300 \$?

Ainsi, la plupart des Burkinabè sont-ils dans l'impossibilité de se faire un pouvoir économique. Le pouvoir économique donnant des chances d'accession au pouvoir politique, ne pas l'avoir, c'est également être privé du pouvoir politique. Les individus pauvres se trouvent dès lors privés de ces moyens qui auraient pu les aider à sortir de leur situation de pauvreté. Du reste, l'organisation socio-culturelle, marquée par une sorte de division naturelle des rôles et des tâches par sexe et par âge, semble demeurer un puissant régulateur auquel chacun a tendance à se conformer.

III.2. Genre, éducation - formation et pauvreté

Le savoir et le savoir-faire sont des facteurs d'efficacité et d'efficience dans les activités humaines, en général. Ils constituent de ce fait pour les individus et la société, un capital essentiel pour réussir dans la vie. Ce sont des éléments qui s'acquièrent, et le moyen de base de les acquérir est l'éducation et la formation.

Comme le souligne le rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD):

"L'éducation est un facteur clef du développement durable: considérée sous l'angle de ses rapports avec les facteurs démographiques, économiques et sociaux, elle constitue de même un facteur d'amélioration du bien-être. Elle permet par ailleurs à l'individu d'acquérir les connaissances essentielles pour permettre à quiconque de tirer son épingle du jeu dans le monde complexe d'aujourd'hui"³.

³ Rapport du Programme d'action de la CIPD, 1994, P. 86

Le manque ou l'insuffisance d'éducation et de formation des individus constituent par conséquent un sérieux handicap pour eux. Ils n'ont pas ou n'ont pas suffisamment de savoir et de savoir-faire. Ils se trouvent défavorisés, notamment en matière d'emplois et partant vis-à-vis des possibilités de gagner des revenus substantiels.

C'est à juste titre que le Ministre du Plan a pu dire en 1977 que : "la Haute-Volta⁴ que l'on se plaît à appeler "Terre des hommes" tire paradoxalement un profit assez limité de ce principal facteur de développement"⁵.

Tableau 12: Répartition de la population active occupée par sexe, niveau d'instruction et de résidence

	Niveaux d'instruction					Ensemble
	Sans instruct.	Primaire	Secondaire	Supérieur	Professionnel	
Urbain						
<i>Masculin</i>						
% ligne	47,6	31,1	14,9	4,1	2,48	100
% colonne	3,5	19,3	39,4	67,3	39,6	6,5
<i>Féminin</i>						
% ligne	67,4	18	9	2,2	3,4	100
% colonne	3	6,8	14,4	22,1	34,6	3,9
Total urbain						
% ligne	55,1	26,2	12,7	3,4	2,8	100
% colonne	6,5	26,1	53,8	89,4	74,3	10,5
Rural						
<i>Masculin</i>						
% ligne	85,3	12,4	2	0,1	0,2	100
% colonne	44,2	54	37,8	9,7	21,6	21,6
<i>Féminin</i>						
% ligne	95	4,5	0,4	0	0	100
% colonne	49,3	19,9	8,4	1	4,1	4,1
Total rural						
% ligne	90,2	8,4	1,2	0	1,1	100
% colonne	93,5	73,9	46,2	10,6	25,7	25,7
Ensemble						
% ligne	86,6	10,2	2,4	0,4	0,4	100
% colonne	100	100	100	100	100	100

Source : Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, P. 174

Le tableau ci-dessus donne, en ligne, les proportions de la population active occupée par niveau d'instruction relativement à l'ensemble de tous les niveaux d'instruction, et en colonne, les proportions de la population concernée pour le même niveau d'instruction indiqué.

⁴ Aujourd'hui Burkina Faso

⁵ in Rapport du séminaire sur "L'emploi, la population et le bien-être familial dans les secteurs organisés du 29 Août au 03 Septembre 1977, Ouagadougou, P.22

Il ressort de ce tableau que sur la population active occupée, 86,6 % des personnes sont sans instruction. Elles atteignent 90,2 % en milieu rural et 55,1 % en milieu urbain. Les femmes représentent 95,0 % en milieu rural contre 85,3 % d'hommes. En milieu urbain, elles font 67,4 % contre 47,6 % d'hommes.

Le niveau d'instruction s'avère globalement bas pour la population active occupée. La proportion de cette population ayant un niveau primaire représente 10,2 % dont 8,4 % en milieu rural contre 26,2 % en milieu urbain. Les femmes représentent 4,5 % en milieu rural contre 12,4 % d'hommes. Elles atteignent 18,0 % en milieu urbain contre 31,1 % d'hommes. Seulement 2,4 % des actifs occupés ont un niveau secondaire, et 0,8 % un niveau supérieur ou une formation professionnelle.

Le taux d'alphabétisation est également faible au Burkina. Il se situe à 22,2 % pour l'ensemble du pays, dont 30,2 % pour les hommes et seulement 14,6 % pour les femmes. Les villes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou sont les plus favorisées avec un taux d'alphabétisation de 59,5 %, ainsi que les autres villes qui détiennent un taux de 47,5 %. La région nord est la plus défavorisée avec un taux de 6,0 %.

Cette situation de sous-instruction et d'analphabétisme a un double effet négatif, aux plans économique et démographique.

Au plan économique, l'économie nationale ne peut être modernisée. Il est difficile de faire naître l'esprit de "l'entrepreneur schumpeterien" dans un environnement aussi arriéré. Dans ces conditions, l'économie nationale a tous les risques de demeurer pendant longtemps dominée par l'agriculture de subsistance non salariée et peu productive, en général. Les chances de création de revenus monétaires substantiels sont par conséquent minimes.

Au plan démographique, la forte croissance de la population trouve aussi un terrain favorable. En effet, l'observation de la taille moyenne des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage révèle qu'elle est plus élevée chez les ménages dont le chef est sans instruction (8,1 individus) que chez ceux qui ont eu une instruction (Primaire: 6,9 individus ; secondaire : 5,6 et supérieur : 5,2).

Aussi l'insuffisance et le manque d'éducation-formation constituent-ils des freins, d'une part, à la création des richesses nationales, et d'autre part, à l'amélioration des conditions d'existence des individus et des ménages. Le milieu rural se trouve être le plus défavorisé par rapport au milieu urbain, et dans les deux milieux, les femmes et autres couches sociales vulnérables subissent plus durement les effets négatifs de ce handicap.

III.3. Genre, emploi, revenus et pauvreté

Avoir un revenu élevé est synonyme de richesse tandis qu'avoir un faible revenu est synonyme de pauvreté. Les revenus, qu'ils soient primaires ou secondaires se créent dans la sphère de la production. Ils posent donc le problème de l'emploi.

III.3.1. Genre, offre de travail et milieu de résidence

La plupart des recherches effectuées dans le domaine de l'emploi considèrent l'offre comme étant constituée de l'effectif des personnes âgées de 15 ans et plus exerçant une activité économique ou étant engagées dans un processus de recherche d'emploi au cours de la période de référence. Mais pour être en concordance avec les résultats de l'Enquête Prioritaire, les personnes considérées dans la détermination de l'offre de travail sont celles âgées de 10 ans et plus. Par ailleurs l'offre de travail sera analysée à partir du taux d'offre de travail qui est égal au rapport de la population active de 10 ans et plus sur la population totale du groupe considéré.

Le tableau suivant donne le taux d'offre de travail suivant le sexe et le milieu de résidence.

Tableau 13 : Taux d'offre de travail par sexe et zone.

	Rural	Urbain	Ensemble
Homme	88,21	67,00	84,27
Femme	80,18	39,90	73,40
Ensemble	84,02	53,68	78,66

Source: Enquête Prioritaire auprès des ménages 1994-1995.

Les caractéristiques suivantes se dégagent de l'examen du tableau: pour l'ensemble de la population, l'offre de travail est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain (84,02% contre 53,68%); de même, elle est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (73,40% contre 84,27%). Ces tendances restent les mêmes lorsque l'on considère les milieux de résidence.

III.3.2. Genre et emplois principaux

La situation dans l'emploi principal montre la prédominance des aides familiaux (69,2 %), suivis de loin par les indépendants (26,0 %), soit 95,2 % pour les deux types d'emplois. Les autres types apparaissent accessoires : salariés (3,7 %), Bénévoles (0,8 %) et Employeurs (0,3 %).

Parmi les aides familiaux, l'on compte 61,2 % de femmes et 38,8 % d'hommes. Au niveau des indépendants, les femmes représentent 20,5 % et les hommes 79,5 %. Elles font 18,3 % des salariés contre 81,7 % d'hommes. Il y a davantage d'hommes dans le bénévolat (83,1 %) que de femmes (16,9 %). On compte seulement 4,5 % de femmes employeurs contre 95,5 % d'hommes.

Dans l'ensemble, la situation de l'emploi principal n'augure pas de bonnes perspectives de revenus. En effet, les hommes ont 52,2 % de chance d'être des aides familiaux, tandis que les femmes en ont 37,3 %. Les hommes et les femmes ont respectivement 40,2 % et 11,0 % de chance d'être des indépendants, et 5,7 % et 1,3 % d'être des salariés.

La répartition des emplois principaux par sexe et par groupe de professions fait ressortir un certain équilibre entre les hommes (51,5 %) et les femmes (48,5 %). Néanmoins, de fortes disparités apparaissent selon les groupes spécifiques de profession. Le tableau 13 ci-après donne les détails de cette répartition.

Tableau 14: Répartition des emplois principaux
selon le sexe et le type de profession

	Masculin	Féminin	Total
Professions scientif.techn.libérales			
% ligne	82,9	17,1	100
% colonne	0,6	0,1	0,3
Directeurs cadres admin.supérieurs			
% ligne	87,2	12,8	100
% colonne	0,2	0	0,1
Personnel admin.et assimilés			
% ligne	64,6	35,4	100
% colonne	1,7	1	1,3
Personnel commerc.vendeur			
% ligne	33,6	66,4	100
% colonne	3,2	6,7	4,9
Travail.spécial.services et manoeuv.			
% ligne	79,6	20,4	100
% colonne	4,2	1,1	2,7
Agricult.élev.pêch. chasseurs			
% ligne	50,7	49,3	100
% colonne	87,4	90,1	88,7
Ouvriers, conduct.artisans			
% ligne	76,1	23,9	100
% colonne	1,2	0,4	0,8
Person.Forces armées, Police			
% ligne	96,4	3,6	100
% colonne	0,7	0	0,4
Autres professions			
% ligne	63,5	36,5	100
% colonne	0,9	0,6	0,7
Ensemble			
% ligne	51,5	48,5	100
% colonne	100	100	100

Source : Analyse des résultats de l'EP sur les conditions de vie des ménages; INSD; P. 173

Ce tableau présente, en ligne, la répartition des emplois principaux entre le sexe masculin et le sexe féminin. Le total en ligne est donc égal à 100. Par contre, en colonne, il s'agit de la répartition de ces emplois au sein du même groupe (sexe masculin ou sexe féminin). Le total en colonne est également de 100.

Il ressort que le groupe de professions qui concentre le plus d'individus est celui des Agriculteurs – Eleveurs – Pêcheurs - Chasseurs avec une proportion de 88,7 %. Les femmes ont 90,1 % de chance de s'y retrouver et les hommes 87,4 %. Cependant la proportion des hommes et celle des femmes se rapprochent avec respectivement 50,7 % et 49,3 %.

Le deuxième groupe de professions qui suit de loin le premier groupe est celui du Personnel commercial et vendeurs avec un poids de 4,9 %. Il est davantage l'affaire des femmes (66,4 %) que des hommes (33,6 %).

Le troisième groupe est représenté par les Travailleurs spécialisés dans les services et manœuvres avec 2,7 %. Les hommes y sont prédominants avec une proportion de 79,6 % contre 20,4 % pour les femmes.

Certaines professions apparaissent comme du ressort des hommes: cas des forces armées et police (96,4 % contre 3,6 % de femmes), des directeurs-cadres administratifs supérieurs (87,2 % contre 12,8 %), professions scientifiques, techniques et libérales (82,9% contre 17,1 %).

La répartition des emplois par groupe professionnel amène à souligner que trois facteurs essentiels interviennent:

- le niveau d'instruction

Les emplois qui ne nécessitent pas un niveau élevé d'instruction attirent les individus ayant peu d'éducation-formation. C'est ainsi que le secteur primaire se trouve être le plus grand pourvoyeur d'emplois, la population Burkinabè étant globalement analphabète. 82,6 % des femmes sont sans niveau d'instruction contre 69,5 % d'hommes. Seulement 13,8 % ont un niveau primaire contre 23,6 % pour les hommes.

Les emplois qui exigent un niveau élevé d'instruction tels que les professions libérales et de direction sont surtout occupés par les hommes qui ont l'avantage d'être plus instruits. 6,5 % d'hommes ont un niveau secondaire ou supérieur contre 3,2 % pour les femmes.

- La force physique

Certains emplois nécessitent que l'on soit physiquement fort, d'autres non. Dans ce sens, les femmes qui apparaissent généralement, sinon considérées plus faibles que les hommes, sont orientées vers des emplois qui n'impliquent pas trop d'énergie physique tels que le commerce. Elles se

trouvent quasi exclues d'autres emplois tels que ceux de l'armée, des ouvriers, manœuvres et artisans.

Néanmoins, ne dit-on pas que "C'est en forgeant qu'on devient forgeron ?". En réalité, exception faite des états de grossesse, la femme formée est en mesure d'exercer tout emploi.

- Le contexte sociologique

Quelques emplois qui sont exercés par les femmes ne sont concevables qu'à côté des hommes. C'est le cas du groupe de professions Agriculture-Elevage-Pêche-Chasse. Les femmes y interviennent habituellement en qualité d'aides familiales.

Dans tous les cas, l'emploi principal ne semble pas permettre à l'agent économique de satisfaire pleinement ses besoins. La nature et les caractéristiques de l'emploi reflétées par les groupes professionnels expliquent cette situation. Les acteurs qui sont dans le secteur agricole sont confrontés à la faible productivité de l'agriculture. Dans ce secteur, il est plus indiqué de parler d'auto-emploi qui se crée à l'initiative du travailleur lui-même et généralement sans investissement. L'économie moderne étant négligeable, il en résulte que le salariat concerne très peu de personnes. Il faut noter aussi que le recours à l'emploi secondaire tient une place importante. En effet, 30,24 % des travailleurs se trouvent un emploi secondaire dont 34,45 % pour les hommes et 25,75 % pour les femmes. Seuls les salariés du public et du privé y recourent le moins avec des proportions loin de la moyenne, soit respectivement 11,35 % et 15,77 %.

Dans ces conditions, l'on s'attendrait à une forte mobilité professionnelle. Cependant, le taux de mobilité professionnelle est faible pour l'ensemble du pays se situant à 4,98 %. Le tableau 15 suivant de la matrice de transition interprofessionnelle donne l'évolution de la mobilité professionnelle.

- N.B.** 1 = Professions scientifiques, techniques et libérales
2 = Directeurs, Cadres administratifs supérieurs
3 = Personnel administratif et assimilé
4 = Personnel commercial et vendeur
5 = Travailleurs spécialisés dans les services et manœuvres
6 = Agriculteurs-Eleveurs-Pêcheurs-Chasseurs
7 = Ouvriers-Conducteurs-Artisans
8 = Personnel des forces armées et de police
9 = Autres professions

Tableau 15: Matrice de transition interprofessionnelle

Group.Prof. Présentes	Groupe de professions précédentes									Ensem.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	0,4	0	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0	0	1,2
2	0	0,2	0,2	0,1	0	0	0	0	0	0,5
3	0,2	0,1	1,6	0,6	0,7	0,7	0,2	0	0,1	4,3
4	0,1	0	0,3	4,5	2,9	7,1	0,5	0,1	0,4	16,1
5	0,1	0	0,4	1,7	2,6	5,2	0,7	0,1	0,2	10,8
6	0,4	0,2	1,9	14,3	19,7	9,6	3,4	3,3	3,8	56,7
7	0	0	0,2	1	1,3	1,1	0,4	0	0,3	4,2
8	0	0,1	0,6	0,2	0,7	0,5	0,1	0	0	2,4
9	0	0	0,2	0,6	1,2	1,4	0,3	0	0,2	3,9
Ensemb.	1,3	0,6	5,5	23,4	29,3	25,7	5,7	3,7	4,9	100

Source : Analyse des résultats de l'EP, INSD, P. 196

La mobilité professionnelle se fait essentiellement vers la profession des Agriculteurs-Eleveurs-Pêcheurs-Chasseurs qui accueillent 56,7 % des changements d'emplois. Toutes les professions sont concernées par ce mouvement vers cette profession agricole (une sorte de retour à la terre). Les professions "Personnel commercial et vendeur" et "travailleurs spécialisés dans les services et manœuvres" accusent les taux de mobilité les plus élevés vers la profession agricole avec respectivement des taux de 14,3 % et 19,7 %. Du reste, ce sont ces trois professions qui concentrent le plus les mouvements d'emplois: la profession "personnel commercial et vendeur" accueillant 16,1 % et la profession "travailleurs spécialisés dans les services et manœuvres" 10,8 % des mouvements, soit 83,6 % des mouvements.

Cette mobilité est surtout l'œuvre des travailleurs indépendants (63,9 % concernés), suivis de loin par les aides familiaux (15,0 %) les salariés du secteur privé (9,7 %) et ceux du secteur public (8,2 %). Aussi, la mobilité professionnelle est-elle dans une grande mesure mue par la recherche de revenu de façon indépendante et le choix du secteur agricole s'expliquerait par le fait qu'il exige généralement peu d'investissements. Mais cela est aussi le signe du caractère informel dominant de l'économie nationale.

Dans ce contexte, l'offre de travail à proprement parler a trait à l'emploi salarié. Elle se manifeste essentiellement dans les centres urbains. La faiblesse de l'offre de travail salarié (due à la prédominance du secteur agricole de subsistance et à la préférence pour le travail indépendant, notamment) explique également le bas niveau de chômage.

Le taux de chômage s'établit à 2,58 % pour l'ensemble du pays, dont 0,8 % en milieu rural et 15,58 % en milieu urbain. Les hommes sont les plus touchés par le chômage que les femmes, en milieu rural comme urbain, soit respectivement 0,82 % contre 0,78 % et 16,72 % contre 13,6 %. Sur l'ensemble du pays, le taux de chômage pour les hommes est de 3,17 % contre 1,95 % pour les femmes. Le chômage se révèle être aussi "l'affaire" des salariés avec un taux de 13,95 % pour les ménages dont le chef est salarié du secteur public et de 14,95 % pour ceux dont le chef est du secteur privé. A ce niveau, les ménages dirigés par des femmes s'avèrent les plus défavorisés avec des taux de chômage élevés de 20,74 % (contre 12,45 pour les hommes) quand elles sont salariées du secteur privé, et de 16,65 (contre 12,64 %) quand elles sont salariées du secteur public.

Le chômage est également préoccupant pour ceux qui ont un niveau d'instruction. Le taux de chômage est de 23,05 % pour le niveau secondaire en milieu urbain et 4,62 % en milieu rural. Ceux des niveaux primaire et supérieur se situent respectivement à 19,44 % et 9,08 % pour le milieu urbain, et à 1,26 % et 0,0 % pour le milieu rural. Les personnes ayant une formation professionnelle connaissent uniquement le chômage en milieu urbain avec un taux de 10,88 %.

Le chômage, dès lors, n'est pas ressenti de la même façon par les agents économiques. Des disparités existent selon les milieux de résidence, le niveau d'instruction et le sexe.

III.3.3. Ménages, sources de revenus et pauvreté

Le revenu annuel moyen, selon les résultats de l'Enquête prioritaire, d'un ménage (d'environ 7,8 personnes) se chiffre à 532 045 FCFA dont 50,4 % de revenu non monétaire (autoconsommation, y compris logements pour soi-même) et 49,6 % de revenu monétaire.

Le revenu monétaire provient principalement des entreprises et activités non agricoles (37,2 %) et de l'agriculture-élevage-cueillette (30,3 %). Les transferts, cadeaux et autres représentent 19,4 %, tandis que les salaires et revenus non agricoles sur commission font 13,0 %.

Les revenus salariaux comprennent les salaires du secteur public et para-public (10,7 %), du secteur privé (68,0 %), ainsi que les revenus non agricoles sur commission (6,7 %) et les loyers perçus, rentes et dividendes (14,6 %).

La répartition du revenu monétaire moyen par groupes socio-économiques se présente comme suit dans le tableau 16:

Tableau 16: Structure du revenu monétaire
par groupes socio-économique du chef de ménage

Sources Revenus.	Groupes socio-économiques							Ens.
	Sal.Pub	Sal.Priv.	Artis.Cce.	Autr.actifs	Agri.Rent.	Agri.Vivr.	Inact.	
<i>Agri.Elev.Cueil.</i>	2,7	1,1	3,2	5,8	83,3	43,3	16	30,3
<i>Eses, Act.non agri.</i>	30,7	9	78,1	9,5	13,2	30,9	17,5	37,2
<i>Sala.rev.N.agri/com.</i>	35,9	69,1	12,2	11,2	0,5	4,9	14,6	13
<i>Transf.Cadea.Autr.</i>	30,6	20,8	6,5	73,5	2,9	21	52	19,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Analyse des résultats P. 207.

De cette structure du revenu monétaire par groupes socio-économiques, deux constats importants sont à tirer :

- les groupes socio-économiques tirent leurs revenus de plusieurs sources. Cela reflète sans nul doute l'insuffisance des revenus de l'activité principale, amenant chacun à recourir à d'autres sources ;

- tous les groupes socio-économiques bénéficient de transferts, cadeaux et autres. Il existe donc une redistribution des revenus entre eux, traduisant ainsi un certain esprit de solidarité.

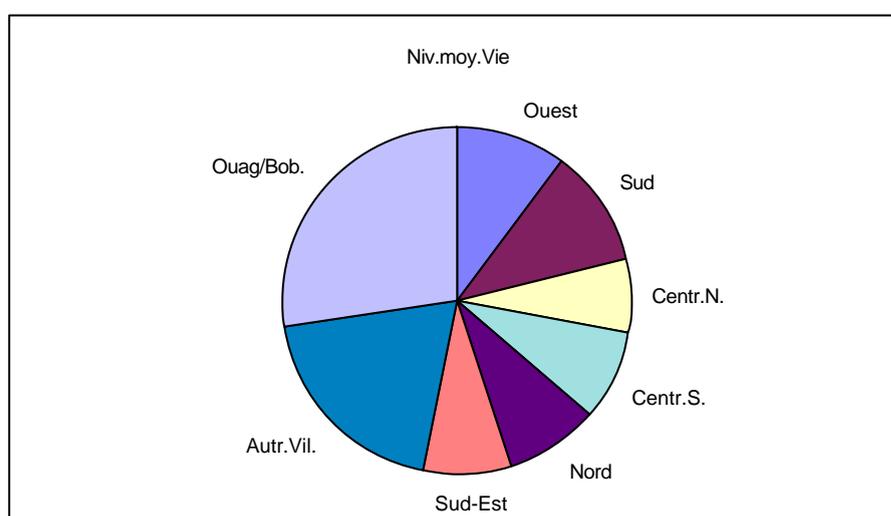
Tout cela démontre comment les agents économiques se battent pour survivre. Grosso modo, leur stratégie de survie consiste à diversifier leurs sources de revenu. Les chômeurs (autres actifs inoccupés) et les inactifs comptent essentiellement sur le soutien des autres. Ils reçoivent respectivement 73,5 % et 52,0 % des transferts, cadeaux et autres. D'une façon générale, les chômeurs sont pris en charge par des parents. En effet, la répartition des chômeurs selon le lien de parenté avec le chef de ménage atteste que 48,6 % des chômeurs sont liés par la relation de fils/fille; 13,6 % de frère/ sœur ; 6,5 % de neveu/nièce; 11,1 % des autres parentés. Seulement 1,6 % des chômeurs sont sans lien de parenté avec le chef de ménage.

Mais la stratégie de survie du chômeur peut différer selon qu'il est homme ou femme. Les hommes peuvent faire des travaux rémunérateurs ponctuels (manœuvres dans le bâtiment, cireurs de chaussures...); mais ils peuvent devenir également des délinquants et de "grands bandits". Quant aux femmes, surtout quand elles sont jeunes filles, elles ont tendance, dans le meilleur des cas à se marier, à faire du petit commerce (vendeuses d'orange ambulantes...), et dans le pire des cas, à se livrer à la prostitution.

La situation de bien-être ou de pauvreté dépendra donc en grande partie de la source de revenu. Cependant, force est de souligner que s’il existe la pauvreté absolue au Burkina, cela résulte de la mauvaise répartition des revenus. En effet, si les revenus étaient distribués de façon égalitaire, chaque individu aurait un revenu annuel moyen de 68 211 FCFA⁶. Ce qui représente 166 % du seuil absolu de pauvreté et 141 % du seuil relatif de pauvreté. Les inégalités de revenu expliquent par conséquent en partie la situation de pauvreté. Ces inégalités s’observent entre les localités, entre les groupes socio-économiques et selon la situation matrimoniale.

Tableau 17: Niveaux moyens de vie par localité (en milliers FCFA)

	Ouest	Sud	Centr.N.	Centr.S.	Nord	Sud-Est	Autr.Vil.	Ouag/Bob.	Popu.Tot.
Niv.moy.Vie	66,4	70,1	43,9	53,7	54,8	52,5	125,4	177,1	72,8
Indic.Gini	0,57	0,56	0,51	0,56	0,55	0,55	0,64	0,6	0,63
% Popu.	18	9	23	24	5	4	5	11	100



Source : Le profil de pauvreté, INSD, P. 92

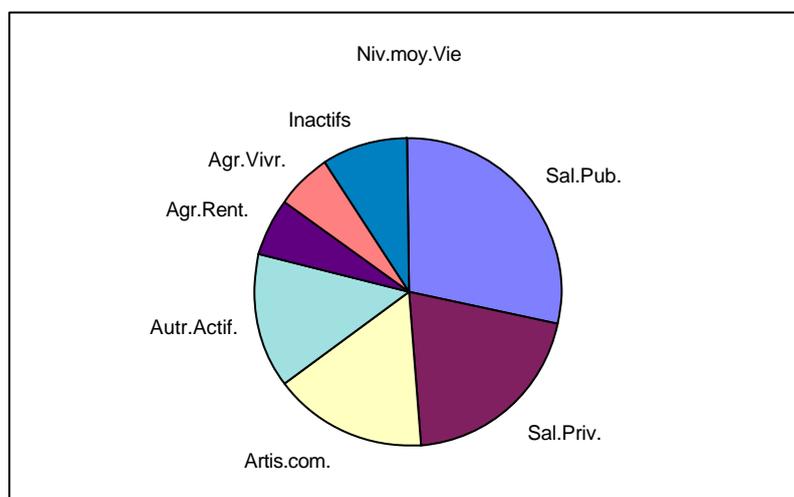
Il ressort du tableau ci-dessus que les centres urbains ont le niveau moyen de vie le plus élevé par rapport aux centres ruraux, soit en moyenne respectivement de 161 800 FCFA contre 55 600 FCFA. Les villes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou détiennent le record avec une moyenne de 177 100 FCFA, celles des autres villes se situant à 125 400 FCFA. Les régions Centre-Nord et Sud-Est sont les plus défavorisées avec respectivement 43 900 FCFA et 52 500 FCFA. Mais toutes les régions rurales ont une moyenne inférieure à la moyenne nationale qui est de 72 800 FCFA. D’une façon générale, la concentration est relativement forte pour l’ensemble du pays avec un indice de Gini égal à 0,63. Elle est la résultante de la situation dans les villes (l’indice de Gini est de 0,60 pour Bobo-Dioulasso et Ouagadougou; 0,64 pour les autres villes); dans les autres localités, cette concentration étant plus faible avec des indices de Gini de 0,51 pour le Centre-Nord, 0,55 pour le Nord et le Sud-Est, 0,56 pour le Centre-Sud et le Sud et 0,57 pour l’Ouest.

⁶ Obtenu en divisant le revenu moyen par ménage (soit 532 045 FCFA selon l’EP) par le nombre moyen de personnes par ménage (soit 7,8 personnes)

En d'autres termes, dans le milieu urbain, les revenus sont détenus par une infime partie des individus, alors que dans le milieu rural, un plus grand nombre se les partage. La distinction entre les non pauvres et les pauvres est par conséquent plus nette en ville qu'en campagne.

Tableau 18: Niveau moyen de vie par catégories socio-économiques (en milliers FCFA)

	Sal.Pub.	Sal.Priv.	Artis.com	Autr.Actif.	Agr.Rent.	Agr.Vivr.	Inactifs	Pop.Tot.
Niv.moy.V	252,5	181,3	144,7	125,4	55,7	51,6	82	72,8
Indic.Gini	0,52	0,6	0,46	0,38	0,43	0,43	0,54	0,63
% Popu.	4	3	6	1	10	68	8	100

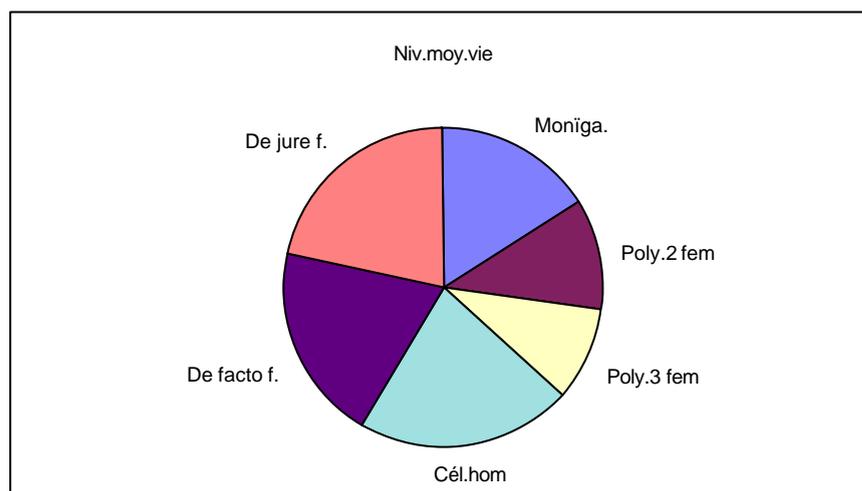


Source : le profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 95

Le tableau 18 révèle que les groupes socio-économiques davantage non pauvres sont les salariés publics (252 500 FCFA), les salariés privés (181 300 FCFA) et les Artisans -Commerçants (144 700 FCFA). La distribution des revenus apparaît plus égalitaire chez les “autres actifs” (indice de Gini de 0,38), les agriculteurs de rente et les agriculteurs vivriers (0,43) ainsi que chez les artisans-commerçants (0,46). Chez les autres groupes socio-économiques, la concentration est relativement plus élevée avec un indice de Gini dépassant 0,50 et atteignant 0,60 chez les salariés privés.

Tableau 19: Niveaux moyens de vie par type de ménage
(en milliers de FCFA)

	Monoga.	Poly.2 fem	Poly.3 fem	Cél.hom	De facto f.	De jure f.	Pop.Tot.
Niv.moy.vie	83,6	57	49	112,2	102,8	111,6	72,8
Indic.Gini	0,58	0,46	0,4	0,78	0,54	0,53	0,63
% Popu.	43	29	17	6	2	3	100



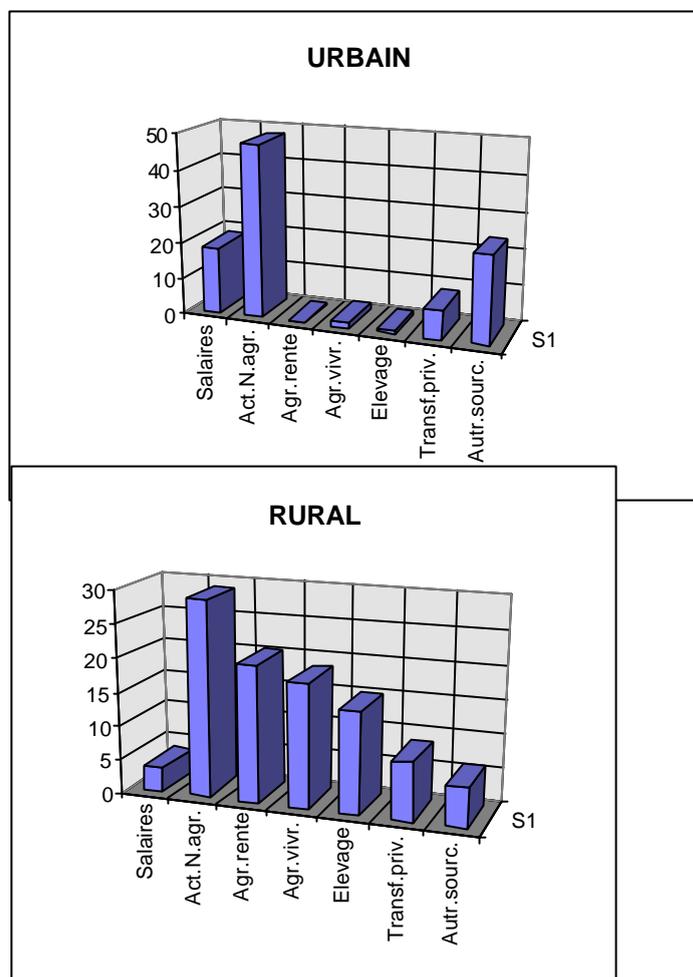
Source : le profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, P. 95

Le tableau 15 montre également qu'il existe des disparités de revenu selon la situation matrimoniale. Les ménages davantage non pauvres sont ceux dont les chefs sont célibataires hommes (112 200 FCFA), de jure femme (111 600 FCFA) et de facto femme (102 800 FCFA). Mais au niveau des célibataires hommes la concentration est très forte avec un indice de Gini atteignant 0,78 ; tandis que chez les polygames, elle est relativement faible avec des indices de Gini de 0,46 chez les polygames 2 femmes et 0,40 chez les polygames 3 femmes et plus. L'on pourrait donc penser que la non pauvreté a tendance à être pour quelques-uns, tandis que la pauvreté apparaît être la chose la mieux partagée pour un plus grand nombre.

Mais il faut souligner que la situation de non pauvreté ou de pauvreté, en dernier ressort, est liée à la nature des revenus.

Tableau 20: Structure des revenus en % des individus selon la source de revenu et le niveau de vie par milieu de résidence

	1	2	3	4	5	Ens.
URBAIN						
Salaires	16,5	28,9	16,7	24,6	17,5	18,3
Act.N.agr.	47	36,6	58,1	41,7	47,9	47,5
Agr.rente	1,2	1,3	0,8	0,5	0,1	0,2
Agr.vivr.	9,3	7,6	4,3	2,5	1,2	1,6
Elevage	0,8	1,8	2	1,3	0,6	0,7
Transf.priv.	10,5	11,2	6	8,1	7,9	7,9
Autr.sourc.	14,9	12,6	12	21,2	24,8	23,7
Total	100	100	100	100	100	100
RURAL						
Salaires	1	0,5	2,9	3,2	6,7	3,5
Act.N.agr.	25,7	27,2	26,9	33	28,6	28,8
Agr.rente	20,9	32,8	26	11,8	15,8	20,2
Agr.vivr.	17,6	15,2	15	20,1	21	18,3
Elevage	18,8	15	17,2	15,8	11,5	14,9
Transf.priv.	11	7	7,6	9,1	8,6	8,5
Autr.sourc.	4,9	2,4	4,4	7,1	7,8	5,8
Total	100	100	100	100	100	100



Source : Le profil de pauvreté au Burkina, INSD, PP. 67-68

En milieu urbain, les revenus sont principalement dus aux activités non agricoles (47,5 %), à d'autres sources (23,7 %) et aux salaires (18,3 %). La différence de niveau de vie apparaît être déterminée par les autres sources de revenu. En effet, les non pauvres (groupe 4) et les extrêmement non pauvres (groupe 5) y détiennent les parts les plus importantes avec respectivement 21,2 % et 24,8 % ; les autres groupes (1,2 et 3) détenant des parts nettement moindres de 12,0 % à 14,9 %.

En milieu rural, les sources de revenu sont essentiellement des activités non agricoles (28,8 %), l'agriculture de rente (20,2 %) et l'agriculture vivrière (18,3 %). Ceux qui sont davantage non pauvres sont ceux dont les revenus proviennent surtout des activités non agricoles (plus de 28,0 %) et l'agriculture vivrière (environ 20,0 %). Par contre, les plus pauvres tirent principalement leurs revenus des activités non agricoles (entre 25 et 28,0 %) et l'agriculture de rente (entre 20 et 33,0 %).

Quelques faits apparemment paradoxaux ressortent des sources de revenu en liaison avec les niveaux de vie. Alors que l'on s'attendrait à ce qu'en milieu urbain les salaires déterminent la différence des niveaux de vie, ce sont plutôt les revenus non salariaux. Il en est de même en milieu rural avec les revenus provenant de l'agriculture de rente. Les revenus provenant des activités non agricoles se révèlent les plus déterminants.

En outre, le milieu rural étant défavorisé par rapport au milieu urbain, l'on s'attendrait à y voir une part plus importante des transferts privés. Les moyennes de transferts s'avèrent cependant très proches : 8,5 % en milieu rural contre 7,9 % en milieu urbain.

En somme, la pauvreté est un phénomène général au Burkina. Mais elle n'est pas ressentie avec la même sévérité au sein de la société. Des disparités plus ou moins énormes existent en adéquation avec celles des revenus. Elles sont inter et intra-régionales, inter et intra catégories socio-économiques, inter et intra-sexe, etc.

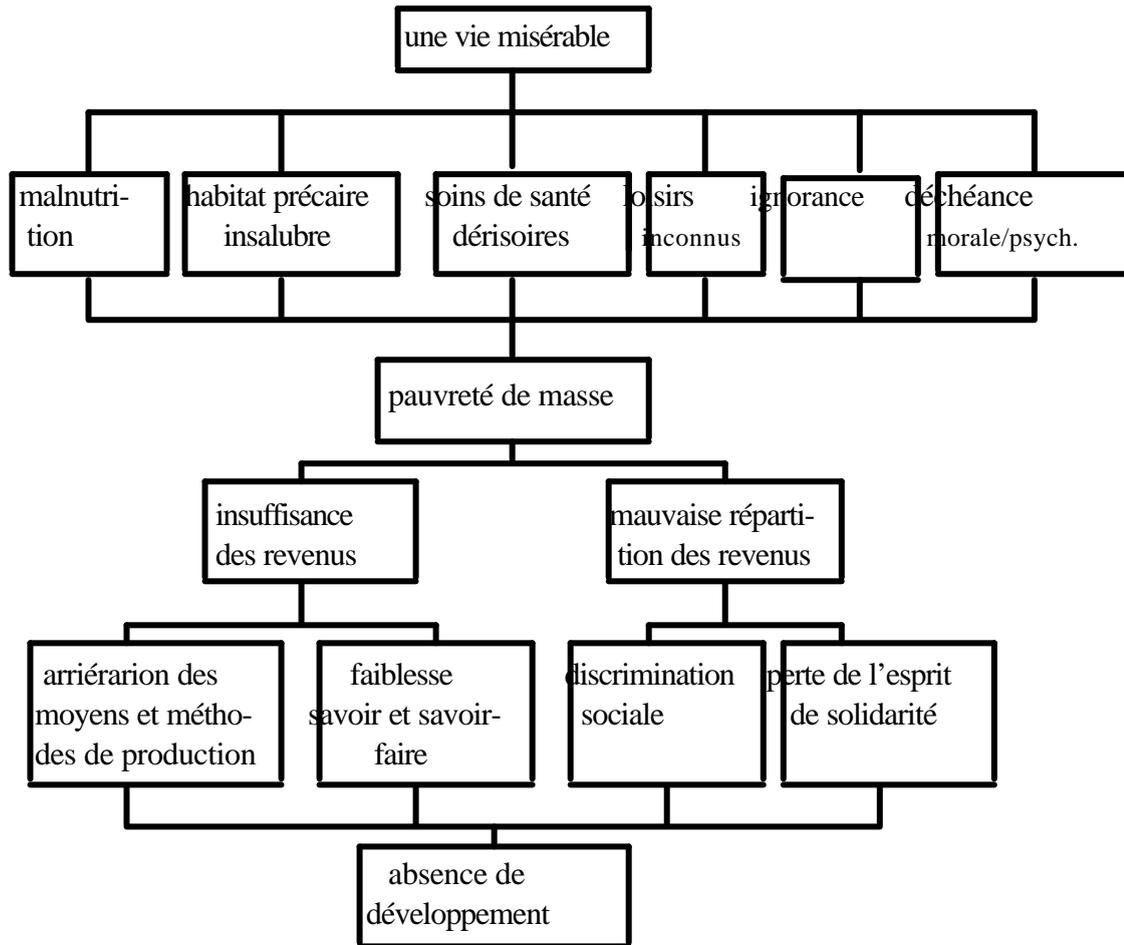
En considérant le même ménage, a priori, tous les membres sont soumis au même niveau de vie. Ils partagent la même qualité de l'habitat et se nourrissent des mêmes repas. Cela est particulièrement vrai en milieu rural. En milieu urbain, il convient d'apporter des nuances en ce qui concerne l'alimentation, en particulier. Les hommes ont des possibilités de s'alimenter en dehors de la famille lorsqu'il n'y trouvent pas leur compte (restaurants, bars...). Et dans ces cas, ce sont les femmes et les enfants qui subissent la mauvaise alimentation.

Du reste, en campagne comme en ville, les femmes et les enfants sont plus sensibles aux mauvaises conditions de vie. Tous deux ont besoin de soins particuliers respectivement en période de grossesse et d'allaitement et en période de croissance. En d'autres termes, leurs besoins spécifiques souvent ne peuvent être convenablement satisfaits, étant donné qu'ils n'ont pas de revenus propres et que la décision revient à l'homme, détenteur du pouvoir économique. Par ailleurs, connaissent le même sort, tous les individus n'ayant pas ou ayant peu de revenus.

La lutte contre la pauvreté est alors un impératif à l'ordre du jour si l'on veut voir naître une société plus humanitaire.

L'arbre des problèmes" ci-après, assimilable à la "hiérarchie des problèmes", pourrait être un repère dans la recherche des solutions. Le problème central que constitue la "pauvreté de masse" est représenté par le "tronc" de l'arbre. De là, les "branches" de l'arbre (le haut du schéma) spécifient les effets de la "pauvreté de masse", et les "racines" en précisent les causes (le bas du schéma).

Schéma 1: l'arbre des problèmes:



IV. STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

L'ensemble des acteurs, notamment les hommes politiques et les agents de développement au Burkina est unanime pour dire que la solution ultime à la pauvreté réside dans le développement humain durable (un processus de long terme). C'est pourquoi, la stratégie de réduction de la pauvreté devrait-elle se situer dans l'optique de ce développement. Mais quelques problèmes spécifiques de la pauvreté devraient être résolus à court terme.

IV.1. Des expériences de lutte contre la pauvreté et les discriminations au Burkina

La prise de conscience vis-à-vis de la gravité de la pauvreté et de la discrimination dans le pays naît, en particulier, avec l'avènement de la politique d'ajustement structurel. De l'analyse faite ci-dessus, il ressort qu'au plan multidimensionnel les femmes au Burkina constituent l'une des couches sociales les plus défavorisées. Elles subissent, d'une façon générale, plus durement les effets de la pauvreté que les hommes. Aussi, un accent particulier est-il mis sur la situation des femmes dans la lutte contre la pauvreté et les discriminations. Néanmoins d'autres couches sociales sont également frappées par la pauvreté (les sans-emplois, les personnes âgées, les handicapés, les enfants ...) et qu'il faudrait prendre en compte dans cette lutte. L'expérience plus ou moins récente dans ce domaine fait apparaître deux niveaux-clés: le niveau juridico-politique et institutionnel et celui des projets mis en place.

IV.1.1. Des mesures juridico-politiques et institutionnelles

La prise de ces mesures résulte de la volonté politique affichée de lutter contre la pauvreté et les discriminations, en général, et à l'égard des femmes, en particulier. A cet effet, d'importants textes ont été élaborés et adoptés par le Gouvernement et/ou l'Assemblée des Députés du Peuple (ADP). Il s'agit notamment:

- du Décret N° 83-0104/CSP du 18 Février 1983 portant création d'un Conseil National de la Population (CONAPO) chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de population dans le pays;
- de l'Ordonnance N° 84-050/CNR/PRES du 4 Août 1984 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) et son Décret d'application N° 85-404/CNR/PRES du 4 Août 1985. Des dispositions y sont prises conférant à la femme le statut d'exploitant au même titre que l'homme;
- de la ZATU N° AN VII-0013/ST/FP/PRES du 16 Novembre 1989 portant institution et application du Code des personnes et de la famille. Celui-ci fait obligation de la co-responsabilité de l'époux et de l'épouse dans la famille et donne les mêmes droits à l'enfant légitime et à l'enfant naturel;

- de la Constitution adoptée le 2 Juin et promulguée le 11 Juin 1991. Elle prohibe toutes formes de discrimination, selon le sexe notamment, et proclame de ce fait l'égalité des droits (article 1). Elle donne le droit à tout citoyen Burkinabè, sans distinction aucune, de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société (article 12). De même, elle énonce comme des droits sociaux et culturels à promouvoir: l'éducation, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, les loisirs, la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées ... (article 18);

- du Décret N° 93-092/PRES/MFPL du 23 Mars 1993 portant création d'une Commission Nationale de suivi de la mise en œuvre des Stratégies Nationales et du Plan d'Action pour le Renforcement du rôle des Femmes dans le processus de développement (CONAPAF). Cette structure est chargée de trouver une solution durable aux problèmes spécifiques des femmes, d'un côté, en restituant la place et le rôle des femmes de façon honorable, de l'autre, en favorisant la mise en œuvre de projets et programmes au profit de celles-ci. Le premier Plan d'Action 1991-1995 de la CONAPAF s'est inscrit dans le cadre du Deuxième Plan Quinquennal de Développement Populaire 1991-1995. Il a visé la valorisation et la mise en relief des actions au bénéfice des femmes.

Dans le même ordre d'idées, ont été mis en place le Comité national de lutte contre l'excision (CNLE), le Comité national de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS) et le Comité national de suivi de la conférence mondiale de la femme;

- du Décret N° 959/PRES/PM du 16 Novembre 1993 portant création d'une Commission Nationale de la Décentralisation (CND). Cette Commission s'est fixée pour objectifs stratégiques⁷ la gestion responsable du patrimoine local par les collectivités de base, la préservation et la valorisation des potentiels naturels et culturels, la création d'infrastructures et un cadre de vie propice à l'initiative locale pour un développement durable des collectivités. Dans ce sens, elle est chargée, entre autres, d'évaluer les potentialités économiques, financières et fiscales des collectivités locales, de proposer des textes législatifs et réglementaires relatifs à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités, d'aider et d'assister celles-ci dans leurs attributions.

Toutes ces mesures et actions ont créé un contexte relativement favorable aux plans politique et juridique encourageant et incitant les femmes à se battre pour améliorer leur situation. En témoignent les multiples associations et groupements de femmes qui se créent sur l'ensemble du territoire. De plus en plus, elles s'organisent en vue de mieux défendre leurs intérêts et d'accéder aux activités rémunératrices. Les bailleurs de fonds et les Organisations non gouvernementales (ONG), en particulier, les y soutiennent.

⁷ Voir Séminaire national sur la décentralisation au Burkina Faso: mise en œuvre du processus; Ouagadougou du 18 au 21 juillet 1994

IV.1.2. Des projets de réduction de la pauvreté

De nombreux projets sont entrepris dans le sens de la création d'emplois et de revenus. Ils sont le plus souvent soutenus par des Bailleurs de Fonds, en l'occurrence la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Parmi ces projets, il faudrait citer, notamment:

- *le Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PSAN)*

Démarré en Juillet 1993, il comprend quatre (4) volets: les activités génératrices de revenus (AGR), les travaux à haute intensité de main-d'oeuvre (HIMO), l'éducation nutritionnelle et le système d'alerte précoce;

- *l'Agence Faso Baara*

Il exécute des tâches dans le domaine des travaux publics dans le but de créer des emplois temporaires et de distribuer ainsi des revenus;

- *le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)*

Créé en 1990, il vise à promouvoir les activités des femmes, en milieu urbain et rural, pouvant leur procurer des revenus. C'est pourquoi, il mène des activités d'épargne et de crédit, mais aussi de formation. En matière de crédit, à la date de Décembre 1995, 508 millions de FCFA ont été distribués à Ouagadougou et dans les Provinces avoisinantes. Ces fonds ont bénéficié à 24 359 femmes à travers 3 480 prêts individuels et 659 prêts aux groupements féminins. Les taux de crédit sont de 10 % et les termes de 6 à 12 mois. Dans le domaine de la formation, 1 686 femmes ont été formées à l'épargne et au crédit ainsi qu'à la gestion et à la commercialisation;

- *le Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FONAPE)*

Il s'occupe, en particulier, du financement des micro-projets initiés par les diplômés d'université et les acteurs du secteur informel. Il aide, par conséquent, à l'installation des jeunes étudiants qui ont terminé leur cycle de formation et qui sont en recherche de travail. Par ce Fonds, ils peuvent alors créer leurs propres entreprises et promouvoir l'auto-emploi;

- *le Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflatés (PNARTD)*

Dans le cadre de la restructuration des entreprises publiques, en l'occurrence, de nombreux travailleurs se retrouvent sans emploi. Pour aider ceux-ci à pouvoir s'installer à leur compte, le PNARTD a mis en place des programmes de formation et un dispositif d'accompagnement des projets des promoteurs (garantie, formulation, crédit, ...).

De façon générale, il faut citer la Lettre d'intention de politique de développement humain durable 1995-2005 d'Octobre 1995. La finalité de cette Lettre d'intention est de "contribuer à centrer le développement du pays sur le concept de sécurité humaine permettant à chaque Burkinabè d'accéder à :

- la sécurité économique liée à l'accès à un emploi rémunérateur ;
- la sécurité sanitaire: accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs ;
- la sécurité alimentaire: accès à une alimentation de base, y compris l'eau;
- la sécurité environnementale: liée à la préservation d'un environnement sain; et
- la sécurité individuelle et politique"⁸.

Sa mise en œuvre à travers l'élaboration et l'exécution de programmes ciblés permettra sans nul doute de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, en général, et des femmes et autres catégories sociales défavorisées, en particulier, et ainsi de faire reculer les frontières de la pauvreté.

Toutefois, s'il existe des motifs de satisfaction au plan d'ensemble, force est de souligner que des insuffisances demeurent. Globalement, les résultats sont restés en-deçà des attentes. Les institutions mises en place n'ont pas toujours fonctionné comme prévu et la coordination des actions a le plus souvent fait défaut. Ce qui est dû, entre autres, à l'absence d'une approche et d'un programme intégrés visant la réduction de la pauvreté. Par exemple, comme le note l'Aide-mémoire sur l'examen de programme et développement de stratégies en matière de population "La mise en œuvre du volet femme a été le fait de plusieurs intervenants nationaux et bailleurs de fonds qui cependant n'ont pu coordonner leurs actions. Par ailleurs, elle impliquait une formation des agents de développement sur les questions de genre en vue de l'acquisition de compétences pour l'opérationnalisation et du changement des pratiques institutionnelles"⁹ . Aussi, convient-il de recentrer les politiques et les actions.

IV.2. Des directives et des programmes opérationnels en matière de lutte contre la pauvreté

Les pouvoirs publics ont la charge de conduire les affaires de la nation. Ils sont ainsi tenus de définir les orientations générales et les objectifs globaux. A l'heure actuelle, divers documents ont été élaborés dans lesquels ressortent ces directives. La Lettre d'intention, de par sa vision à long terme, apparaît être un document d'orientation. Mais une fois les orientations exprimées, il faudrait des programmes appropriés pour les traduire en actes concrets.

IV.2.1. Des orientations générales de lutte contre la pauvreté

⁸ in La Lettre d'intention de politique de développement humain durable 1995-2005; P. 126

⁹ Aide-mémoire, Examen de programme et développement de stratégies en matière de population MEFP et FNUAP, Octobre 1996, P.10

La réduction de la pauvreté, voire sa suppression, faut-il le rappeler, réside en dernier ressort dans l'atteinte du développement humain durable. A ce sujet, les dispositions de la Lettre d'intention du Gouvernement burkinabè conviennent à la situation. En effet, les orientations générales qui y sont contenues découlent de façon adéquate de la situation de pauvreté telle qu'elle se présente au Burkina. Elles peuvent être résumées comme suit:

- “- une stratégie de maîtrise de la croissance démographique et un accès plus grand aux services sociaux (éducation, santé, eau potable et hygiène);
- une politique dynamique de création d'emplois et de revenus et un rôle plus actif de la femme dans le développement;
- une bonne gouvernance et une décentralisation effective”¹⁰ .

En outre, en considérant entre autres objectifs stratégiques de la Lettre d'intention, celui de “relever le niveau de revenu des populations et accélérer le développement des ressources humaines et du potentiel productif”, il est permis de penser que les causes explicatives soulevées dans la présente étude pourraient être levées, sinon atténuées. Il s'agit des problèmes de pouvoir de décision, d'instruction et d'insuffisance de revenus (avoir) qui ont été mis en exergue comme étant des causes de la pauvreté.

Le pouvoir de décision trouverait sa solution dans la réalisation du processus de décentralisation. Des compétences du Pouvoir central étant transférées de façon définitive aux collectivités locales, il en résulte un plus grand accès des populations au pouvoir de décision. Celles-ci peuvent ainsi mieux faire prendre en compte leurs préoccupations et participer consciemment à l'œuvre de développement local qui leur est proche. Le problème d'instruction serait résolu par l'accès à l'éducation. Le savoir et le savoir-faire seraient dès lors popularisés donnant plus d'aptitudes intellectuelles et techniques et de chances aux citoyens qui pourraient mieux affronter la vie. Quant à la faiblesse des revenus, le développement du potentiel productif, y compris celui des ressources humaines, permettrait de résoudre ledit problème. En effet, des capacités de production plus accrues avec des agents économiques éduqués et en bonne santé constituent le gage de l'accroissement de la production et partant des revenus.

C'est pourquoi, les orientations générales et les objectifs globaux contenus dans la Lettre d'intention sont pertinentes et devraient être maintenus dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Néanmoins, une grande question se pose: comment concrétiser ces bonnes intentions ?

IV.2.2. Des programmes opérationnels de lutte contre la pauvreté

De nombreux programmes existent au Burkina: les uns de portée générale, les autres de portée sectorielle. Dans le dernier cas, l'expérience burkinabè en matière de lutte contre la pauvreté (cf. ci-dessus) montre que plusieurs structures interviennent isolément avec leurs propres programmes. Dans ces conditions, les risques de “duplication” sont élevés, mais aussi, il y a la dispersion des énergies. C'est pourquoi, il conviendrait de prendre des mesures adéquates pour

¹⁰ Idem; P23

corriger cet état de fait. Dans cette optique, les propositions suivantes pourraient servir de base de réflexion et d'action.

Dans un premier temps, il est indiqué d'identifier tous les programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté s'exécutant sur le sol national ainsi que les responsables et les bailleurs de fonds impliqués. Ce qui permettrait de connaître l'ensemble des intervenants et des moyens et de mesurer l'ampleur des actions menées.

Dans un deuxième temps, l'élaboration d'un programme spécifique unique de lutte contre la pauvreté devrait s'imposer comme une nécessité. Il serait un programme intégré, reprenant en compte les actions existantes, réorganisées au besoin, et des actions nouvelles que le contexte présent et futur recommande. En tout état de cause, il importe qu'un volet "Information-Education-Communication (IEC)" figure dans le programme intégré. Les responsables des projets et programmes seraient nommément désignés.

Dans un troisième temps, il faudrait désigner une structure coordinatrice ad'hoc. Elle serait chargée d'assurer la coordination de l'ensemble des projets retenus, de veiller à la réalisation des bilans périodiques par projet et programme ainsi que du programme intégré. Cela permettrait d'avoir toujours une vue claire, d'une part, sur la situation d'exécution du programme intégré et son impact dans la réduction de la pauvreté, et d'autre part, sur les ajustements à effectuer et les nouvelles orientations et actions à définir.

Mais il faut souligner que les projets exécutés et à entreprendre n'auront de portée significative sur les personnes et les ménages pauvres que si des actions spécifiques sont menées envers eux et les touchent directement. Ils devraient en sentir les effets bénéfiques immédiats. Ces actions devraient être prises en compte dans le programme intégré.

IV.3. Des orientations ciblées sur les groupes sociaux les plus défavorisés

L'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages a révélé que 44,5 % des Burkinabè vivent en-dessous du seuil absolu de pauvreté. Cette proportion de pauvres pourrait s'accroître avec l'augmentation du chômage, mais également en cas de sécheresse sévère. Des actions spécifiques "curatives" et "préventives" devraient alors être envisagées.

IV.3.1. Soulager les peines des extrêmement pauvres et des pauvres "absolus"

Pour pouvoir aider les personnes qui se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté et de pauvreté absolue, il faudrait les identifier nommément. Les catégories sociales suivantes pourraient être des repères pour les connaître:

- les enfants de la rue;
- les filles-mères sans soutien;
- les femmes et les hommes seuls, chefs de ménage

- et sans activités rémunératrices;
- les personnes âgées seules et les handicapés sans soutien;
 - les ménages dont aucun membre n'exerce une activité rémunératrice permanente; et
 - les chômeurs, y compris les "déflatés".

Les extrêmement pauvres et les pauvres "absolus" identifiés, il faudrait étudier les possibilités de développer l'assistance sociale. Cette assistance sociale pourrait se faire sous forme d'aides en nature en vue de couvrir les besoins fondamentaux insatisfaits (se nourrir, se vêtir, se soigner ...), en monnaie et en financement d'activités rémunératrices. En particulier, il faudrait envisager les possibilités d'une assistance chômage.

IV.3.2. Prévenir les cas d'extrême pauvreté et de pauvreté absolue

Dans un pays où les risques de famine sont quasi permanents, il est judicieux de pouvoir constituer un stock suffisant de vivres. Mais l'on constate qu'au plan céréalière, le pays est habituellement excédentaire. Cependant, quelques zones, notamment celles du Nord et du Plateau Central, sont chroniquement déficitaires. Il va sans dire qu'il se pose davantage un problème de répartition de la production que celui de produire.

C'est pourquoi, il est judicieux de mettre en place un réseau fiable de distribution des céréales produites et autres denrées. Cela nécessite un système de collecte dans les régions excédentaires et de stockage dans les zones déficitaires. Les Pouvoirs locaux des collectivités territoriales et les ONG pourraient être largement impliqués.

Mais il ne devrait pas s'agir seulement de chercher à parer au plus pressé. Les stocks de sécurité à constituer devraient être suffisants pour couvrir, d'un côté, les besoins annuels des régions déficitaires, et de l'autre, les besoins à titre de précaution pour au moins quatre (4) mois de l'année suivante.

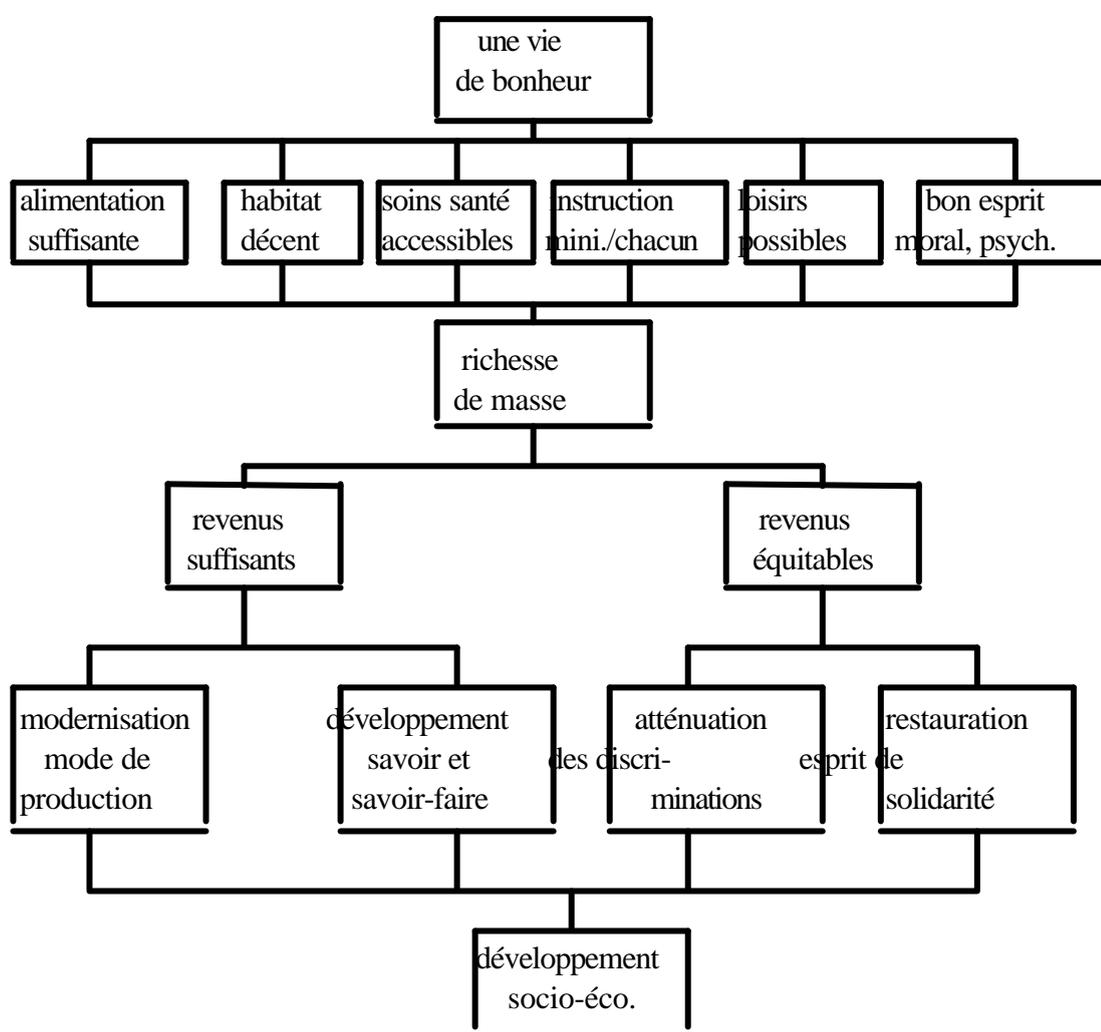
En outre, dans la même optique prévisionnelle, il est indiqué que les populations, en général, et les groupes sociaux pauvres et vulnérables, en particulier, puissent bénéficier de formation dans les domaines de l'organisation et de la gestion de budgets familiaux, notamment. Cela ne voudrait pas dire que les populations pauvres, en l'occurrence, le sont parce qu'elles gèrent mal leurs ressources. Cette démarche devrait se comprendre dans l'optique qu'un homme mieux informé et doté des connaissances nécessaires est à même de mieux réussir sa vie, indépendamment de la quantité de ressources disponibles. Dans ce sens, l'IEC devrait occuper une place de choix.

Mais comme le souligne le rapport du séminaire sur Genre et Pauvreté: "Les changements sont difficiles et se font progressivement. Ils remettent en cause certaines pratiques et ils bouleversent les traditions. Vouloir changer c'est d'abord oser penser autrement, c'est-à-dire ici, prévoir et

projeter en même temps à partir d'une base d'analyse des besoins pratiques immédiats et des besoins stratégiques à plus ou moins long terme¹¹.

Le schéma suivant (l'arbre des "fins-moyens"), assimilable à la "hiérarchie des objectifs", résume la "démarche" qui pourrait être suivie pour lutter contre la pauvreté. Le "tronc" de l'arbre représente l'objectif majeur, la "richesse de masse". Les "branches" de l'arbre (le haut du schéma) indiquent la finalité ou les résultats à atteindre. Les "racines" de l'arbre (le bas du schéma) notifient les moyens/objectifs permettant de produire les effets voulus.

Schéma 2: l'arbre des "fins-moyens"



CONCLUSION

¹¹ in Genre et Développement; Séminaire national, Koudougou du 19 au 22 Octobre 1993; P.29

La lutte contre la pauvreté est une exigence sociale dans un pays classé parmi les plus pauvres du monde. Elle est fort complexe de par l'étendue de la pauvreté et de ses manifestations.

D'aucuns estiment que "Tous les Burkinabè sont des pauvres". Cette assertion frise, dans un sens, le fatalisme et le défaitisme. Si tout le monde est pauvre au Burkina, pourquoi s'en faire ? Mais de plus en plus, les autorités politiques et tous ceux qui sont épris d'humanisme reconnaissent que la situation de pauvreté telle qu'elle se présente est intolérable et marquent leur volonté de la combattre.

Force est alors de souligner que cette lutte ne peut réussir que si les individus et les ménages pauvres sont connus avec précision. En effet, engager des actions d'ordre général de lutte contre la pauvreté a des chances de profiter davantage aux plus riches qu'aux pauvres. La raison réside dans le "cercle vicieux" dans lequel se trouve le pauvre: "sans avoir, sans pouvoir, sans savoir". Il est de ce fait désarmé pour pouvoir affronter la concurrence dans ce monde d'affaires.

C'est pourquoi, la lutte contre la pauvreté devrait être, à court terme, une lutte discriminatoire. Des avantages réels devraient être offerts à ceux qui sont reconnus pauvres ou qui apparaissent être les plus vulnérables. Ce qui implique qu'il se développe au sein de la communauté nationale un bon esprit d'équité, couplé d'un esprit de solidarité agissante.

Comme le disait John ADAMS: "La conscience du pauvre est pure, et pourtant il a honte ... Il sent qu'il vit loin du regard des autres, tâtonnant dans l'ombre. L'humanité ne fait pas attention à lui ... Ce n'est pas qu'on le désapprouve, qu'on le censure ou qu'on lui fasse des reproches, il passe simplement inaperçu. Etre entièrement négligé et le savoir, voilà qui est intolérable"¹².

La lutte contre la pauvreté devrait donc aussi permettre aux pauvres de se sentir membres à part entière de la communauté. Le sentiment d'appartenance à la communauté, quelle que soit la catégorie sociale, une condition pour pouvoir unir toutes les forces et construire un avenir souhaité par tous, sinon, par le plus grand nombre.

BIBLIOGRAPHIE

ADJIBADE Awa (1995) : La compréhension du concept genre et développement; Séminaire de formation genre et développement; Ouagadougou du 18 au 28 Avril; MEFP / IPD-AOS

Banque Mondiale (1996) : Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne; Washington

INSD (1996) : Le Profil de pauvreté au Burkina Faso; MEFP / Programme Dimension sociale de l'ajustement

INSD (1996) : Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages; MEFP / Programme Dimension sociale de l'ajustement

¹² cité par Edgar OWENS et Robert SHAW in Le développement: une conception nouvelle; P.21

LACHAUD Jean-Pierre (1996) : Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne: analyse comparative

LACHAUD Jean-Pierre (1996) : Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne; Centre d'Economie du développement; Université Montesquieu-Borbeaux IV

MEF (1995) : La Lettre d'intention de politique de développement humain durable 1995-2005

MEF (1993) : Genre et développement;
Séminaire national, Koudougou, du 19 au 22 Octobre

MEF / CONAPO (1991) : La politique de population au Burkina Faso

MEF / FNUAP (1996) : Aide-Mémoire, Examen de Programme et Développement de Stratégies en matière de population au Burkina Faso

Ministère du Plan (1977) : L'emploi, la population et le bien-être familial dans les secteurs organisés; Rapport Séminaire national; Ouagadougou, du 29 Août au 3 Septembre

NATIONS UNIES (1994) : Rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) du 05 au 13 Septembre; Caire

NIOUMOU D. Frédéric (1996) : Croissance démographique et pauvreté;
Séminaire de sensibilisation des Cadres partenaires du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MARA); Ouagadougou du 04 au 07 et du 11 au 14 Mars;
Projet Education en matière de Population pour la Jeunesse Rurale (EmP / JR)

OUATTARA Mariamé (1995): La perception des relations homme-femme en milieu rural;
Séminaire de formation genre et développement; Ouagadougou du 18 au 28 Avril;
MEFP / IPD-AOS

OWENS Edgar et SHAW Robert (1974): Le Développement: une conception nouvelle;
Tendances Actuelles; Les Editions Inter-Nationales; Paris

Programme de Développement Municipal (1994): La décentralisation au Burkina Faso : mise en œuvre du processus;
Séminaire national, Ouagadougou, du 18 au 21 Juillet; chez CEDA (Centre pour l'Environnement et le Développement en Afrique)

TOVO Maurizia (1995) : Réduire la pauvreté au Bénin chez CEDA (Centre pour l'Environnement et le Développement en Afrique)